

5.





INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

5.1	Informations financières historiques	212
5.2	Informations financières retraitées	212
5.3	Examen de la situation financière et du résultat	213
5.4	Trésorerie et capitaux	214
5.5	États financiers	216
5.6	Vérification des informations financières annuelles	285
5.7	Date des dernières informations financières	287
5.8	Informations financières intermédiaires et autres	287
5.9	Politique de distribution de dividendes	287
5.10	Procédures judiciaires et d'arbitrage	287
5.11	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	287

5.1 | INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et le Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui figurent dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2022 sous le numéro D. 20220404 en pages 179 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et le Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui figurent dans le Document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2021 sous le numéro D. 21-0259 en pages 141 et suivantes ;

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui figurent dans le Document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2022 sous le numéro D 22-0233 en pages 227 et suivantes ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui figurent dans le document référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2021 sous le numéro D. 21-0259 en pages 193 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), ainsi que sur le site de la Société (www.unibel.fr).

5.2 | INFORMATIONS FINANCIÈRES RETRAITÉES

Ce paragraphe est sans objet.

5.3 | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

5.3.1 | SITUATION FINANCIÈRE

L'évolution de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022 peut être résumée comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021	2020 ^(a)
Capitaux propres totaux	1 353,5	1 500,4	1 913,4
Dette financière nette ^(b)	951,0	806,6	516,0
Dette financière nette/capitaux propres totaux	0,70	0,54	0,27

(a) Présentation des données 2020 retraitées selon la décision de l'IFRS-IC portant sur les modalités d'évaluation des engagements de type indemnité de fin de carrière.

(b) Voir détail de l'endettement financier net Note 4.14.

Au 31 décembre 2022, le Groupe affiche une structure financière saine et solide. Les capitaux propres totaux s'établissent à 1 353,5 millions d'euros, contre 1 500,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. La dette financière nette, incluant la dette de droits d'usage liée à l'application de la norme IFRS 16, s'inscrit à 951,0 millions d'euros, en augmentation par rapport à l'année précédente (806,6 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par le rachat du solde du capital du groupe MOM opéré le 29 avril 2022, à hauteur de 17,44 % restant des actions ordinaires, pour un montant de 208 millions d'euros et

par les opérations de croissance externe réalisées en Chine et en Inde.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'un excédent de trésorerie et équivalents de trésorerie nets de 595,6 millions d'euros et de lignes de crédit à hauteur de 550 millions d'euros de maturité 2027 (2028 et 2029 en cas d'extension), démontrant ainsi une forte liquidité.

Les autres informations relatives à la situation financière de la Société et du Groupe figurent au paragraphe 5.4.2 et au paragraphe 5.5 « États financiers » du présent document d'enregistrement universel.

5.3.2 | CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le groupe Unibel a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 3 595,1 millions d'euros, en croissance organique de +13,2 %. En données publiées, la croissance s'établit à +6,4 % par rapport à l'exercice précédent, traduisant un effet de périmètre principalement lié à la cession d'un périmètre comprenant essentiellement la marque Leerdammer⁽¹⁾ et un effet de change positif de +5,6 % lié notamment à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

Cette solide performance s'explique par la forte croissance des volumes des nouveaux territoires, notamment de l'activité fruit sur l'ensemble des géographies, la très forte croissance de la Chine, la dynamique positive des ventes en Amérique du Nord, ainsi que par la gestion responsable des revalorisations des prix. De manière générale, toutes les marques et toutes les zones géographiques affichent une

croissance positive de leur chiffre d'affaires sur l'année 2022.

Nurishh, la première marque internationale 100 % végétale du Groupe, continue son développement initié en 2021, en adéquation avec la demande des consommateurs d'accès à des produits alternatifs au fromage. Les gammes végétales novatrices sur les marques cœur poursuivent également leur bonne orientation, avec de très bons résultats pour les versions végétales de Babybel® et de Boursin®. Enfin, en termes de canaux de distribution, l'e-commerce et l'Out-of-Home affichent une croissance à deux chiffres de leur chiffre d'affaires pour la troisième année consécutive. L'e-commerce continue son bon développement, notamment en Chine, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande. L'Out of Home affiche également une tendance positive, principalement en France, en Chine et aux États-Unis.

(1) Périmètre comprenant Royal Bel Leerdammer B.V., Bel Italia, Bel Deutschland, la marque Leerdammer et tous ses droits attachés, ainsi que Bel Shostka Ukraine.

Après un premier semestre 2022 négativement impacté par l'effet de décalage dans le temps entre les surcoûts engendrés par les pressions inflationnistes sur les postes d'achats du Groupe et la répercussion de ces surcoûts sur les prix de vente, Unibel a bénéficié au second semestre de la conjugaison des effets de l'accélération des efforts de productivité engagés depuis plusieurs années, des revalorisations tarifaires et des arbitrages sur les opérations d'investissements pour préserver sa rentabilité. Le résultat opérationnel courant atteint 178 millions d'euros, en légère progression par rapport à l'exercice précédent à périmètre comparable (*retraité notamment de l'effet de la cession*

d'un périmètre comprenant essentiellement la marque Leerdammer en 2021). La marge opérationnelle courante du Groupe a été préservée et s'établit à 5,0 %.

Le free cash flow⁽¹⁾ s'élève à 209,1 millions d'euros, malgré les impacts de l'inflation sur le besoin en fonds de roulement et les investissements réalisés pour accompagner le développement de l'activité future du fruit. Cette bonne performance s'explique notamment par la gestion dynamique de son besoin en fond de roulement, un effet calendaire positif et la mise en place d'un programme de titrisation déconsolidant dont l'impact sur la génération de free cash flow 2022 s'élève à 132 millions (voir Note 4.7).

5.4 | TRÉSORERIE ET CAPITAUX

5.4.1 | INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE LA SOCIÉTÉ

Les informations relatives aux capitaux propres du Groupe figurent au paragraphe 5.5.1 du présent document d'enregistrement universel.

5.4.2 | SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les informations relatives aux flux de trésorerie figurent au paragraphe 5.5.1 du présent document d'enregistrement universel. Ils peuvent se résumer comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021 ^(a)	2020
Marge brute d'autofinancement	320,7	340,4	394,5
Impôts sur le résultat payés	(23,7)	(51,4)	(45,6)
Variation BFR exploitation	98,8	(4,9)	33,0
TOTAL FLUX LIÉS À L'EXPLOITATION	395,7	284,0	382,0
Flux liés à l'Exploitation	395,7	284,0	382,0
Flux liés à l'Investissement	(627,3)	(327,3)	(196,9)
Flux liés au Financement	342,5	(49,1)	(5,0)
VARIATION DE TRÉSORERIE	110,9	(92,3)	180,1
Variation cours des devises	(12,6)	4,9	(9,9)
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	98,3	(87,4)	170,2
Trésorerie nette Ouverture	497,2	584,6	414,5
Trésorerie nette Clôture	595,6	497,2	584,6
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	98,4	(87,4)	170,1
Endettement financier brut	1 547,1	1 306,3	1 102,6
Concours bancaires courants	4,9	4,2	10,2
Trésorerie et équivalents	(600,5)	(501,4)	(594,8)
Autres actifs financiers	(0,5)	(2,5)	(2,0)
ENDETTEMENT FINANCIER GLOBAL NET	951,0	806,6	516,0

(a) La présentation des impacts de la norme IFRS 16 sur le tableau de flux de trésorerie a évolué en 2022. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2021 ont été retraitées avec un impact net de 5,3 millions d'euros sur la Marge brute d'autofinancement et de (5,3) millions d'euros sur la ligne Flux liés à l'Investissement.

(1) Le free cash flow est composé : (i) de la marge brute d'autofinancement, correspondant au résultat avant impôt retraité des éléments suivants : amortissements et provisions, amortissements sur droits d'usage, plus ou moins-value de cession, résultat financier, résultat financier sur droits d'usage et des autres éléments non monétaires du résultat, (ii) à laquelle s'ajoute la variation des stocks, créances et dettes courants, les impôts sur le résultat payés, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les subventions d'investissement encaissées, les intérêts payés, ainsi que la part capital de passif de loyers remboursés et les charges d'intérêts sur les droits d'usage.

L'endettement financier global net comprend, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la dette de loyer pour respectivement 78,9 millions d'euros et 97,9 millions d'euros.

5.4.3 | CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DU FINANCEMENT

Les informations détaillées relatives au financement des activités du Groupe figurent aux Notes 4.14 et 4.15 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.4.4 | RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de la capacité de financement pour faire face à ses besoins de trésorerie que ce soit pour sa croissance organique ou externe. La société Unibel s'est engagée à travers son emprunt syndiqué de 184 millions d'euros à respecter un ratio de levier financier inférieur à 4,5 pendant toute la durée du financement. De même, la société Bel s'est engagée sur certaines lignes de financement - ligne de crédit syndiqué, emprunt Euro et US Private Placement, emprunts Schuldschein, à respecter un

ratio de levier financier inférieur à 3,75. Ce ratio est testé au moins une fois par an. Son non-respect pourrait entraîner un cas d'exigibilité sur une partie significative de la dette. Au 31 décembre 2022, le ratio de levier financier de la société Unibel s'élève à 2,84 contre 2,55 au 31 décembre 2021, et celui de la société Bel s'élève à 2,27 contre 2,03 au 31 décembre 2021 (Note 4.15 des notes annexes aux états financiers consolidés, figurant au paragraphe 5.5.1).

Le Groupe dispose également au 31 décembre 2022 d'un volant important de trésorerie et équivalents de trésorerie nets, 595,6 millions d'euros dont 485 millions d'euros au niveau de l'entité Bel SA.

La trésorerie disponible dans les pays d'Afrique, du Moyen-orient et de l'Asie s'élève à 103 millions d'euros au 31 décembre 2022 et représente l'essentiel du cash disponible non centralisable.

5.4.5 | SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Les investissements sont financés, soit par les cash flows d'exploitation générés par le Groupe, soit par recours à des financements bancaires - y compris titrisation, des NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) et NEU MTN (*Negotiable European Medium Term Note*) ou des placements privés de type Euro et US Private Placement, *Schuldscheins*, ou émissions obligataires publiques (voir Note 4.15.2).

5.5 | ÉTATS FINANCIERS

5.5.1 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	3 595,1	3 378,9
Coût des produits et services vendus	3.2	(2 718,0)	(2 458,8)
MARGE BRUTE		877,2	920,1
Frais commerciaux et de distribution	3.2	(379,3)	(411,9)
Frais de recherche et développement	3.2	(29,4)	(29,0)
Frais généraux et administratifs	3.2	(291,0)	(263,6)
Autres charges et produits opérationnels	3.2	0,9	5,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		178,4	220,9
Autres charges et produits non courants	3.3	(22,6)	405,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		155,8	626,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.4	5,5	6,0
Coût de l'endettement financier brut	3.4	(30,5)	(25,4)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(25,1)	(19,4)
Autres produits et charges financiers	3.4	(8,9)	(11,1)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(0,6)	(0,8)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		121,2	595,4
Charge d'impôt	3.5	(50,4)	(63,6)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		70,9	531,8
Intérêts minoritaires		(0,7)	(61,9)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		70,1	469,9
Résultat net par action	3.6	33,49	224,17
Résultat net dilué par action	3.6	33,49	224,17

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021
Résultat net de la période		70,9	531,8
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments non recyclables			
Pertes et gains actuariels des engagements de retraites	4.11	9,1	1,9
Effet d'impôt		(2,4)	(0,5)
Pertes et gains latents sur les actifs financiers	4.9.1		
Effet d'impôt			
Éléments recyclables			
Écarts de conversion		(12,9)	70,7
Réévaluation hyperinflation		19,9	17,0
Pertes et gains latents sur les couvertures de flux de trésorerie	4.15		
Montants comptabilisés en capitaux propres		20,5	(16,4)
Effet d'impôt		(5,2)	4,2
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES		29,0	77,0
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		99,9	608,8
Part du Groupe		103,3	537,3
Intérêts minoritaires		(3,4)	71,5

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ**ACTIF**

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	4.1	868,5	837,5
Autres immobilisations incorporelles	4.2	590,8	548,5
Immobilisations corporelles	4.3.1	937,2	885,4
Immobilisations corporelles - droits d'usage	4.3.2	74,3	92,3
Investissements financiers	4.5	104,5	116,1
Participations dans les sociétés mises en équivalence		59,6	4,8
Autres actifs financiers	4.4	14,5	7,3
Prêts et avances	4.4	11,6	12,4
Clients et autres créances	4.7	3,0	1,0
Actifs d'impôts différés	4.8	10,9	54,3
TOTAL		2 674,8	2 559,8
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	4.6	439,3	337,9
Clients et autres créances	4.7	316,5	395,5
Autres actifs financiers	4.4	21,0	10,7
Prêts et avances	4.4	0,8	1,0
Actifs d'impôts courants		23,4	35,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.14	600,5	501,4
TOTAL		1 401,5	1 282,4
TOTAL DE L'ACTIF		4 076,3	3 842,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital	4.9	1,7	1,7
Primes			
Réserves		1 207,2	1 221,3
Actions propres	4.9	(9,3)	(7,9)
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		1 199,6	1 215,1
INTÉRÊTS MINORITAIRES		153,9	285,3
CAPITAUX PROPRES		1 353,5	1 500,4
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	4.10	4,4	4,6
Avantages du personnel	4.11	34,0	43,3
Passifs d'impôts différés	4.8	245,4	234,2
Passifs de location financement supérieurs à un an	4.14	59,3	75,6
Emprunts et dettes financières supérieurs à un an	4.14	1 235,8	1 067,3
Autres passifs	4.12	115,5	85,6
TOTAL		1 694,5	1 510,6
PASSIFS COURANTS			
Provisions	4.10	5,4	5,1
Avantages du personnel	4.11	2,3	2,4
Passifs de location financement inférieurs à un an	4.14	19,6	22,3
Emprunts et dettes financières inférieurs à un an	4.14	201,0	141,1
Autres passifs financiers	4.16	6,1	13,6
Fournisseurs et autres dettes	4.13	745,9	610,4
Passifs d'impôts exigibles		43,2	32,1
Concours bancaires et autres emprunts	4.14	4,9	4,2
TOTAL		1 028,4	831,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		4 076,3	3 842,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions en circulation	Capital	Écarts de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Réserves consolidées	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SITUATION										
AU 31 DÉCEMBRE 2020 ^(a)										
		2 096 123	1,7	(129,7)	(7,2)	92,3	1 297,5	1 254,6	658,9	1 913,4
Affectation du résultat de la période antérieure						(92,3)	92,3			
Dividendes versés							(23,1)	(23,1)	(2,5)	(25,6)
Résultat de la période						469,9		469,9	61,9	531,8
Autres éléments du résultat global	4.9			61,9			5,5	67,4	9,6	77,0
Autres variations de valeur reconnues directement en capitaux propres					(0,7)		(553,0)	(553,7)	(442,5)	(996,3)
SITUATION										
AU 31 DÉCEMBRE 2021										
		2 096 123	1,7	(67,9)	(7,9)	469,9	819,2	1 215,1	285,3	1 500,4
Affectation du résultat de la période antérieure						(469,9)	469,9			
Dividendes versés							(17,5)	(17,5)	(7,1)	(24,7)
Résultat de la période						70,1		70,1	0,7	70,9
Autres éléments du résultat global	4.9			(6,7)			39,8	33,1	(4,1)	29,0
Autres variations de valeur reconnues directement en capitaux propres					(0,2)		(99,8)	(100,0)	(120,9)	(220,8)
Actions propres rachetées		(1 203)			(1,1)			(1,1)	0,0	(1,1)
SITUATION										
AU 31 DÉCEMBRE 2022										
		2 094 920	1,7	(74,6)	(9,3)	70,1	1 211,6	1 199,6	153,9	1 353,5

(a) Présentation des données 2020 retraitées selon la décision de l'IFRS-IC portant sur les modalités d'évaluation des engagements de type indemnité de fin de carrière.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2022	2021 ^(a)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat avant impôts		121,2	595,4
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		128,6	148,2
Amortissements sur droits d'usage		22,2	24,4
Plus ou moins values de cession		2,9	0,3
Reclassement du résultat financier		30,5	26,6
Reclassement du résultat financier - droits d'usage		3,5	3,9
Élimination du résultat des sociétés mise en équivalence		0,6	0,8
Autres éléments non monétaires du résultat		11,1	(459,2)
Marge brute d'autofinancement		320,7	340,4
Variation des stocks, créances et dettes courants	5.1	101,0	(6,0)
Variation des créances et dettes non courantes		(2,3)	1,1
Impôts sur le résultat payés		(23,7)	(51,4)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1)	395,7	284,0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'activités		(489,2)	(202,9)
Cessions d'activités		11,3	17,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2	(141,9)	(118,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2	1,0	2,6
Subventions d'investissement encaissées		1,3	3,1
Acquisitions d'actifs financiers		(25,4)	(39,0)
Cessions d'actifs financiers		14,7	8,6
Dividendes reçus		0,9	1,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2)	(627,3)	(327,3)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(24,7)	(25,6)
Intérêts payés		(21,9)	(15,3)
Charges d'intérêts - droits d'usage		(3,5)	(3,9)
Augmentation dette sur contrats de location financement		3,2	3,9
Remboursement dette sur contrats de location financement		(27,3)	(29,5)
Variation des comptes courants avec les entités hors périmètre	5.3.1	(0,4)	(39,7)
Achats / cessions d'actions propres		(1,1)	(0,1)
Émissions d'emprunts et dettes financières	5.3.2	820,7	373,2
Remboursements d'emprunts et dettes financières	5.3.2	(402,4)	(312,0)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(3)	342,5	(49,0)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1)+(2)+(3)	110,9	(92,3)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À L'OUVERTURE		497,2	584,6
Incidence des variations des cours des devises		(12,6)	4,9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À LA CLÔTURE	4.14	595,6	497,2
À la date de clôture, la trésorerie nette est ainsi composée :			
Valeurs mobilières de placement	4.14	173,2	126,8
Disponibilités	4.14	427,4	374,6
Concours bancaires et intérêts courus sur trésorerie	4.14	(4,9)	(4,2)

(a) La présentation des impacts de la norme IFRS 16 sur le tableau de flux de trésorerie a évolué en 2022. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2021 ont été retraitées, avec un impact de 5,3 millions d'euros sur la ligne amortissements sur droits d'usage, impactant du même montant les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et (5,3) millions d'euros sur la position nette Augmentation/Diminution sur contrats de location financement impactant du même montant les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	Principes, règles, méthodes comptables et faits marquants de l'exercice	222	NOTE 6	Engagements financiers	255
NOTE 2	Évolution du périmètre de consolidation et variation des pourcentages d'intérêts dans les entités consolidées	225	NOTE 7	Litiges	255
NOTE 3	Compte de résultat	225	NOTE 8	Parties liées	256
NOTE 4	Bilan	229	NOTE 9	Événements postérieurs à la clôture	256
NOTE 5	Flux de trésorerie	254	NOTE 10	Périmètre de consolidation	256
			NOTE 11	Honoraires des Commissaires aux comptes	259

NOTE 1 | PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 — PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le Règlement n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de Unibel de l'exercice 2022 sont établis et présentés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et avec les IFRS publiés par l'IASB, à la date de préparation de ces états financiers. Les comptes clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire du 15 mars 2023.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS DONT L'APPLICATION EST OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Application de la décision finale IFRIC-IC de mars 2021, Coûts d'accès à un logiciel hébergé par un tiers - contrats de SaaS (Software as a Service)

Le Groupe a procédé en 2022 à la revue qualitative et quantitative des outils informatiques et les effets de son application. La finalisation de cette analyse a conduit le Groupe à conclure que la décision finale IFRIC-IC portant sur le traitement des coûts d'implémentation d'un contrat SaaS n'a pas d'impact significatif.

Les autres amendements ou améliorations annuelles publiées et applicables au 1^{er} janvier 2022 sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS DONT L'APPLICATION EST NON OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 MAIS POUVANT ÊTRE ANTICIPÉS

Le Groupe n'applique par anticipation aucune norme ou interprétation non obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

1.2 — BASE D'ÉVALUATION UTILISÉE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.3 — RECOURS À DES ESTIMATIONS

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, les Directions du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses sous-jacentes qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et situations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses sous-jacentes peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, les actifs d'impôts différés et les provisions.

1.4 — MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif de ses filiales, à savoir le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La coentreprise, au sens d'IFRS 11, est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les participations dans les sociétés autres que des filiales et des entreprises associées ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur en « Investissements financiers ».

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme révisée IFRS 3. Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de leur date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les comptes du Groupe sont préparés sur la base des états financiers des sociétés consolidées établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, préalablement retraités pour les mettre en conformité avec les normes comptables internationales.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. La liste des filiales consolidées au 31 décembre 2022 est présentée en Note 10. Dans le cas où une divergence de date de clôture venait à survenir (notamment en lien avec de nouvelles acquisitions) des plans d'actions sont planifiés pour assurer la disponibilité et la fiabilité des comptes.

1.5 — AUTRES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les filiales hors zone Euro et dont la monnaie n'est pas celle d'une économie en hyperinflation ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale et ont converti leurs états financiers sur la base :

- du taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat et les flux, sauf en cas de forte variation de leur monnaie nationale. Dans ce cas, le taux moyen de l'exercice est remplacé par des taux moyens distincts par période homogène en termes de cours de devises ;
- du cours de change en vigueur au 31 décembre pour les postes du bilan.

La part du Groupe dans les différences de conversion qui en résultent est portée dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion », jusqu'à ce que les investissements auxquels elle se rapporte soient vendus ou liquidés. Les écarts de conversion sont alors comptabilisés au compte de résultat.

La part revenant aux tiers est portée au poste « Intérêts minoritaires ».

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change de clôture, ou de couverture le cas échéant ; les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le compte de résultat en :

- marge brute pour les transactions commerciales ;
- autres produits et charges financières pour les opérations de trésorerie.

HYPERINFLATION

En 2022, un consensus a été atteint pour estimer que les conditions sont réunies pour considérer la Turquie comme une économie hyperinflationniste au sens de la norme IAS 29. Ces conditions comprennent notamment le niveau d'inflation cumulée sur trois ans qui a dépassé le seuil de 100 % au cours du premier semestre 2022.

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour sa filiale en Turquie à partir du 1^{er} janvier 2022, et pour sa filiale en Iran depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, les actifs et passifs non monétaires de ces filiales, ainsi que leur compte de résultat sont retraités pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte qui est enregistré en résultat financier. De plus, comme requis par la norme, les états financiers de ces pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée.

À l'ouverture de l'exercice 2022, l'application de la norme s'est traduite par l'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles de 3,2 millions d'euros (voir

Notes 4.2 et 4.3) et des passifs non-monétaires pour 0,6 million d'euros, constatée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

1.6 — CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

Le conflit militaire consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 expose le Groupe à de nouvelles incertitudes économiques, comme toutes les sociétés.

Cependant, le Groupe ne disposant d'aucune implantation dans ces pays, aucun de ses salariés n'est exposé, tout comme aucun de ses actifs. Le Groupe reste néanmoins attentif à l'évolution de la situation et aux conséquences de ce conflit.

1.7 — PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES

En cohérence avec son modèle de croissance engagée et responsable, le Groupe a dévoilé en 2019 sa nouvelle identité d'entreprise « For All For Good »⁽¹⁾ et ses cinq défis prioritaires, parmi lesquels figure l'objectif de « Lutter contre le changement climatique et réduire son empreinte environnementale ».

Au premier semestre, Bel a renforcé son objectif de réduction carbone afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique sous le seuil de +1,5°C⁽²⁾. Dès 2017, le Groupe s'était déjà engagé en rejoignant l'initiative Science Based Targets (SBTi) en vue de contribuer activement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, soit le maintien du réchauffement climatique sous la barre des +2°C. Cet engagement renforcé implique une réduction nette d'un quart de ses émissions de gaz à effet de serre, sur toute sa chaîne de valeur d'ici 2035⁽³⁾, et intègre la réduction carbone comme outil de pilotage de ses activités.

En 2022, le Groupe a atteint son objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2.

PILOTAGE DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION CARBONE

Bel compte déjà parmi les **entreprises pionnières qui systématisent la mesure de leur empreinte carbone** en s'appuyant sur des indicateurs de performance aussi méthodiques et intégrés à la logique de l'entreprise que les indicateurs comptables.

Pour donner une vision précise et régulière de son empreinte carbone à chaque collaborateur, à chaque fonction, à chaque marché, à chaque marque, et ainsi leur permettre de contribuer concrètement à la stratégie carbone du Groupe, **Bel a mis en place un outil de mesure de l'impact carbone** de ses produits : **le Bel Carbon Impact Tool**. Cet outil innovant permet d'estimer des impacts Carbone des projets et d'aider les équipes à prendre les bonnes décisions. Il a remporté le prix du projet de l'année 2022 des Digital Finance Awards, de Future of Finance et le Trophée LSA « La Conso s'engage 2022 », catégorie Développement de la Responsabilité Environnementale / Industriels.

Piloté à partir de données mensuelles, il permet une **vision consolidée, précise et régulière de l'empreinte carbone du groupe** dans tous ses marchés, marques, segments, et produits. Le Groupe travaille à définir des budgets « carbone » au même titre que des budgets financiers.

Au titre de la **Taxonomie verte européenne**, selon la Note 3.8 « Taxonomie verte européenne », la part des Capex éligibles est de 11,3 % du total des Capex reportés du groupe, et l'analyse des critères des projets éligibles a permis de déterminer un pourcentage de Capex alignés de 2,8 %, grâce aux investissements de chaudière biomasse sur les sites de Tanger et Evron. L'analyse des dépenses d'exploitation Opex retenues par le Groupe en application des dispositions de la Taxonomie, a conduit à considérer le montant analysé comme non-significatif au regard des pratiques de place et des seuils de matérialité du Groupe.

COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DANS DES PROJETS DE CAPTATION CARBONE

En vue de contribuer à la neutralité carbone de ses usines dès 2025 et de l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2050 au plus tard, les équipes du Groupe travaillent prioritairement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à l'atteinte d'un niveau incompressible d'émissions. Bel prévoit de séquestrer les émissions résiduelles, avec la volonté de soutenir des projets aux impacts positifs multiples sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

En 2021, le Groupe a rejoint le 3^e fonds carbone **Livelihoods (LCF3)** lancé par Livelihoods Venture en juin 2021, aux côtés de 13 entreprises et investisseurs financiers. L'investissement de 5 millions d'euros dans ce fond a été comptabilisé en investissements financiers.

En décembre 2022, le Groupe a poursuivi son programme d'investissements pluri-annuel avec le programme à label bas carbone **Alliance Forêts Bois (AFB)**. L'investissement a été comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours (pour 0,3 million d'euros).

PILOTAGE DE LA STRATÉGIE EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagé dans la construction d'un modèle d'entreprise responsable et rentable, Bel est convaincue de la nécessité d'associer performance financière et extra-financière et souhaite promouvoir des pratiques de financement plus responsables avec l'intégration systématique de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses financements avec la mise en place en 2022 d'un Sustainability Linked Financing Framework, validé par

(1) "For All. For Good." signifie « Pour tous. Pour de bon ».

(2) Le groupe Bel avait rejoint l'initiative Science Based Targets en 2017 et défini en 2019, ses objectifs pour limiter le réchauffement climatique à +2°C.

(3) Vs 2017, et en tenant compte de la croissance du Groupe.

Moody's ESG Solutions. La référence à ce Framework a été utilisée dans les principaux financements mis en place en 2022 (voir Note 4.14).

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte tenu :

- des activités d'Unibel et de son implantation géographique ;
- de la nature et l'ampleur des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au changement climatique tels qu'identifiés et évalués dans ses Facteurs de risques et sa Déclaration de performance extrafinancière ;

- des engagements pris par le Groupe dans ce domaine notamment en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 ;

Le groupe Unibel n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2022. En particulier :

- aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 31 décembre 2022 ;
- en 2022, le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs des engagements pris dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels. En particulier, la mise en œuvre des plans d'action nécessaires pour adapter les outils de production ne remet pas en cause leurs durées d'utilisation.

NOTE 2 | ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Au cours du premier semestre 2022, Bel a finalisé une opération stratégique majeure entamée en 2016, en rachetant le solde du capital de MOM pour ainsi détenir l'intégralité du capital et des droits de vote du Groupe.

L'entité indienne Bel India a été consolidée pour la première fois par la méthode de l'intégration globale.

Au cours du second semestre 2022, Bel a poursuivi sa stratégie d'expansion à l'international.

En août, Bel a fait l'acquisition de 70 % du capital social de Shandong Junjun Cheese afin de renforcer ses ambitions de croissance en Chine avec des capacités de production et d'innovation de pointe.

En novembre, Bel et Britannia Industries Ltd. (BIL), le leader indien de l'agroalimentaire, ont signé un accord pour créer

une joint-venture, afin d'offrir aux consommateurs indiens une gamme de produits fromagers de renommée mondiale, nutritifs, délicieux et accessibles. Cette joint-venture va permettre de bénéficier du réseau de distribution inégalé du Groupe Britannia. Bel détient une participation de 49 % dans BDPL (Britannia Dairy Private Limited), filiale qui était détenue à 100 % par Britannia.

L'analyse de l'organisation de la gouvernance opérationnelle et légale au sein de la joint-venture a conduit le Groupe à apprécier son contrôle par mise en équivalence.

Bel a également finalisé le 30 novembre 2022 la cession de ses participations dans les entités marocaines Safilait et Ferme Tarmast au groupe Polmek.

NOTE 3 | COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 — INFORMATION SECTORIELLE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les activités du Groupe sont pilotées autour de deux segments : les marchés matures (ou *Global Markets*) d'une part, et les nouveaux territoires (ou *New Territories*) d'autre part. Les nouveaux territoires comprennent les activités de MOM, de All In Foods, ainsi que les pays d'Afrique subsaharienne, la Chine, l'Inde, l'Amérique latine et les DOM-TOM.

Les deux indicateurs clés de suivi des performances par la Direction générale du Groupe, principal décideur opérationnel, sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par segment. Les résultats établis mensuellement par marché de destination permettent de répercuter dans les marges les effets de la volatilité des prix des matières premières et des devises, et quelles que soient les entités de production.

En revanche, le pilotage des marchés ne porte pas sur les éléments du cash-flow et du bilan. Ces indicateurs de pilotage sont établis et suivis au total du Groupe.

| Principes comptables

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits, de marchandises et d'autres produits et prestations liés aux activités courantes des sociétés intégrées du Groupe, est comptabilisé net des remises et avantages commerciaux consentis et des taxes sur ventes, dès lors que le transfert du contrôle aux clients a eu lieu ou que le service a été rendu. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés. Il est constaté dans le compte de résultat lors du transfert des produits.

Par segment, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2022		2021	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Marchés matures	2 653,7	45,3	2 712,5	524,3
Nouveaux territoires	941,4	110,6	666,4	102,4
TOTAL	3 595,1	155,8	3 378,9	626,7

Après un premier semestre 2022 négativement impacté par l'effet de décalage dans le temps entre les surcoûts engendrés par les pressions inflationnistes sur les postes d'achats du Groupe et la répercussion de ces surcoûts sur les prix de vente, Unibel a bénéficié au second semestre de la conjugaison des effets de l'accélération des efforts de productivité engagés depuis plusieurs années, des revalorisations tarifaires et des arbitrages sur les opérations d'investissements pour préserver sa rentabilité. Le résultat opérationnel courant atteint 178,4 millions d'euros, en légère progression par rapport à l'exercice précédent à périmètre comparable (retraité notamment de l'effet de la cession d'un périmètre comprenant essentiellement la marque Leerdammer en 2021). La marge opérationnelle courante du Groupe a été préservée et s'établit à 5,0 %.

MARCHÉS MATURES

Les marchés matures ont enregistré une croissance soutenue de chiffre d'affaires grâce à la résistance des volumes en Europe et leur forte accélération en Amérique du Nord, et ce, malgré un contexte d'inflation qui a tendance à peser sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Cette croissance s'est élevée à +8,9 % en croissance organique et à -2,2 % en données publiées du fait d'un changement de périmètre lié essentiellement à la cession de la marque Leerdammer.

NOUVEAUX TERRITOIRES

En 2022, les nouveaux territoires enregistrent une forte croissance de +28,5 % par rapport à 2021. La solide trajectoire de croissance de l'activité fruit se poursuit avec une progression à deux chiffres des ventes, soutenue par un effet volume toujours positif et une excellente performance aux États-Unis, au Canada, en France et en Chine.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par destination des principaux pays se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
États-Unis	970,8	687,1
France	791,8	818,9
Maroc	217,4	231,2
Canada	176,0	138,8

La présentation par zone géographique se décline comme suit :

(en millions d'euros)	2022		2021	
	Chiffre d'affaires par destination	Actifs incorporels et corporels par origine	Chiffre d'affaires par destination	Actifs incorporels et corporels par origine
Europe ^(a)	1 541,6	1 532,4	1 788,7	1 544,3
Moyen Orient - Grande Afrique	707,1	126,4	614,7	160,9
Amériques - Asie	1 346,5	811,9	975,5	658,4
TOTAL	3 595,1	2 470,7	3 378,9	2 363,6

(a) Comprend les effets des évolutions de périmètre (voir Note 2).

La zone Europe présente une croissance organique de +8,0 % grâce à un effet prix positif et à la résistance de ses marques coeur. Le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne enregistrent notamment une croissance à deux chiffres, tandis que la France maintient une dynamique positive.

La situation économique se stabilisant dans la majorité des marchés du Proche et du Moyen-Orient et de l'Afrique du

Nord, le Groupe affiche une croissance organique de +9,8 %.

La zone Amérique du Nord poursuit sa dynamique de croissance. Aux États-Unis, la tendance est très positive avec une croissance à deux chiffres de l'activité fromage grâce à l'excellente performance des marques Babybel® et Boursin®. Le Canada signe également une nouvelle année

d'accélération de ses ventes. Dans ces deux pays, Babybel® Végétal, lancée respectivement en avril et en octobre 2022, a enregistré une excellente performance de ses ventes, confirmant le grand potentiel de cette proposition alternative.

La Chine poursuit son importante accélération, avec une très forte croissance de chiffre d'affaires, à deux chiffres pour la troisième année consécutive, sur l'ensemble de la gamme et l'ensemble des canaux de distribution, malgré une contraction du marché dans le contexte de la politique du zéro-covid.

3.2 — CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

Les charges opérationnelles par nature se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Charges de personnel	(703,8)	(632,0)
Dotations aux amortissements et provisions	(143,9)	(168,1)
Autres charges opérationnelles	(2 569,0)	(2 357,8)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(3 416,7)	(3 158,0)

Les autres charges opérationnelles comprennent les matières premières, emballages et consommables de fabrication relatifs aux produits vendus, ainsi que les autres coûts relatifs aux biens et services vendus.

En 2021, suite à la cession de la marque Leerdammer, des droits attachés et de Bel Shotska Ukraine à Lactalis, les données intègrent les effets des contrats temporaires de distribution entre Bel et Lactalis depuis le 1^{er} octobre 2021.

3.3 — AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

| Principes comptables

Les autres charges et produits non courants comprennent principalement :

- des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges, y compris les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités, ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur

du personnel visé par des mesures d'ajustements d'effectifs ;

- les dotations aux amortissements et provisions des actifs incorporels à durée de vie limitée ;
- tous produits et charges inhabituels d'un montant significatif, sans lien avec la performance opérationnelle courante.

Les autres charges et produits non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dépréciations et résultat de cession d'actifs immobilisés	(6,5)	(35,5)
Résultat de cession d'entités consolidées par intégration globale	(7,0)	458,2
Coûts de réorganisation	(3,5)	(0,9)
Autres charges et produits non courants	(5,6)	(16,1)
TOTAL DES AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	(22,6)	405,7

En 2022, les tests de dépréciation ont conduit à comptabiliser une dépréciation de (1,0) million d'euros de la marque Tranchettes en Espagne (voir Note 4.1) ainsi que les dépréciations et amortissements issus des regroupements d'entreprises.

Le « Résultat de cession d'entités consolidées par intégration globale » correspond principalement à la moins-value de cession de l'entité marocaine Safilait pour (8,0) millions d'euros (voir Note 2).

Les coûts de réorganisation représentent essentiellement des coûts de départs significatifs, non remplacés et décidés par le Comex.

En 2021, le poste « Dépréciations et résultat des cessions d'actifs immobilisés » comprenait la dépréciation pour (33,6) millions d'euros des actifs incorporels et corporels de la société marocaine Safilait. Le poste « Résultat de cession d'entités consolidées par intégration globale » intégrait la plus-value de cession des entités Royal Bel Leerdammer NL, Bel Italia, Bel Deutschland, ainsi que Bel Shostka Ukraine pour 466,1 millions d'euros.

3.4 — CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5,5	6,0
Coût de l'endettement financier brut	(30,5)	(25,4)
Coût de l'endettement financier net	(25,1)	(19,4)
Impact net des actualisations	(0,9)	(0,6)
Résultat de change financier et autres couvertures	9,6	(7,0)
Réévaluation hyperinflation	(6,6)	(3,3)
Autres	(11,0)	(0,2)
Autres produits et charges financiers	(8,9)	(11,1)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES	(34,0)	(30,5)

L'augmentation du coût de l'endettement financier net du Groupe en 2022 par rapport à 2021, s'explique principalement pour (4,0) millions d'euros par la hausse des taux variables sur l'endettement brut du Groupe en augmentation de 260 millions d'euros en 2022 (voir Note 5.3), par les frais financiers du programme déconsolidant de titrisation de créances commerciales mis en place sur 2022 pour (3,9) millions d'euros et la hausse des produits de placements de trésorerie à court terme.

En 2022, le résultat de change financier et autres couvertures s'explique pour 8,9 millions d'euros par la dévaluation de la devise EGP sur les placements en dollar US de notre filiale Egyptienne. En 2021, il s'expliquait

principalement par la variation de la valeur marché des swaps receveurs taux fixe pour (6,3) millions d'euros.

Le poste « Réévaluation hyperinflation » porte les effets de la réévaluation des actifs et passifs non monétaires, et l'ensemble des autres postes du compte de résultat, conformément à la norme IAS 29 de l'entité en Iran pour (6,9) millions d'euros et de l'entité en Turquie pour 0,3 million d'euros.

Le poste « Autres » comprend la moins-value de cession de Ferme Tarmast pour (2,1) millions d'euros (voir Note 2), les dividendes reçus en 2022 pour 0,9 million d'euros de sociétés non consolidées et les provisions pour dépréciation sur des titres détenus à des fins de plus-value et évalués à la juste valeur par le résultat.

3.5 — CHARGE D'IMPOT

| Principes comptables

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, le Groupe dispose de deux périmètres d'intégration fiscale. D'une part, Bel qui est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés SASFR, Fromageries Picon, Fromageries Bel Production France, Fromagerie Boursin, Société des Produits Laitiers, SOFICO, SOPAIC et Atad et d'autre part Newton Holding qui est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés MBMA Holding, MBMA, Materne et Mont Blanc (entités françaises de MOM).

La charge d'impôt se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Impôt courant (y compris retenues à la source)	(52,6)	(61,3)
Impôt différé	2,2	(2,3)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT	(50,4)	(63,6)

En 2022, le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 25 % augmenté de la contribution sociale de 3,3 %, soit 25,83 %.

Pour 2022, le taux effectif d'imposition du Groupe ressort à 41,6 %. L'écart entre le taux normal d'imposition et le taux effectif s'analyse comme suit :

(en %)	2022		2021	
Résultat avant impôt des activités poursuivies	121,2		595,4	
Taux normal d'imposition (y compris contributions additionnelles)	(31,3)	25,8 %	(169,1)	28,4 %
Effet du différentiel et des changements de taux des filiales	3,6	-2,9 %	5,7	-1,0 %
Crédits d'impôt	1,9	-1,6 %	1,9	-0,3 %
Déficits fiscaux antérieurs non activés utilisés sur la période	0,9	-0,7 %	0,4	-0,1 %
Déficits fiscaux de la période non activés	(4,7)	3,9 %	(3,5)	0,6 %
Impôts forfaitaires, retenues à la source	(13,8)	11,4 %	(6,2)	1,0 %
Différences permanentes	(2,4)	2,0 %	111,5	-18,7 %
Autres éléments	(4,5)	3,7 %	(4,3)	0,7 %
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	(50,4)	41,6 %	(63,6)	10,7 %

En 2022, le poste « Effet du différentiel et des changements de taux des filiales » s'explique pour 4,8 millions d'euros par les effets du différentiel de taux des filiales du Groupe et pour (1,2) million d'euros par les effets de variation de taux d'impôt différé aux USA (notamment pour la société Materne North America).

L'évolution du poste « Impôts forfaitaires, retenues à la source » en 2022 par rapport à 2021 s'explique d'une part pour (4,4) millions d'euros par la situation fiscale déficitaire au 31 décembre 2022 de Bel SA, tête de groupe d'intégration fiscale, qui a conduit à ne pas reconnaître les crédits d'impôts sur les retenues à la source à l'étranger, pour (1,1) million d'euros par les retenues à la source sur dividendes reçus de l'étranger et pour (2,2) millions d'euros par les impacts des impositions dans les états, *State tax*, aux USA.

En 2021, les différences permanentes concernaient principalement les effets liés à la cession des sociétés Royal Bel Leerdammer B.V, Bel Italia, Bel Deutschland et Bel Shotska Ukraine.

3.6 — RÉSULTAT PAR ACTION

| Principes comptables

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions de la société mère détenues par les sociétés du Groupe (actions d'autocontrôle).

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte les effets de tous les instruments en circulation potentiellement dilutifs, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions d'autocontrôle. Le résultat net est corrigé afin de tenir compte de l'effet net d'impôt de l'exercice des instruments dilutifs.

Le résultat par action a été calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions (2 323 572 au 31 décembre 2022), minoré du nombre d'actions détenues en autocontrôle (228 652 au 31 décembre 2022).

NOTE 4 | BILAN

4.1 — ÉCARTS D'ACQUISITION

| Principes comptables

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables, après prise en compte des impôts différés à la date d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément à la norme révisée IFRS 3 et à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs (voir également la Note « Dépréciation d'actifs »).

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont regroupés en UGT et font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrées.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées après impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et le flux de trésorerie terminal.

Les flux de trésorerie après impôts servant de base de calcul aux valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaires des UGT. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles.

La variation du poste écarts d'acquisition de l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
VALEUR BRUTE EN DÉBUT DE PÉRIODE	910,4	943,0
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	47,8	(40,9)
Réévaluation hyperinflation	1,0	0,0
Reclassement	(41,4)	0,0
Variation de change	(1,7)	8,3
VALEUR BRUTE EN FIN DE PÉRIODE	916,2	910,4
Cumul des dépréciations en début de période	(72,9)	(75,4)
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	24,3	3,6
Réévaluation hyperinflation	(1,0)	0,0
Variation de change	1,8	(1,1)
Cumul des dépréciations en fin de période	(47,8)	(72,9)
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	868,5	837,5

(a) Voir Note 2.

Le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation sur chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit l'écart d'acquisition pour ses besoins de gestion interne.

Les principaux écarts d'acquisition enregistrés par le Groupe sont ceux des UGT Boursin (338,5 millions d'euros en valeur nette) et MOM (383,9 millions d'euros en valeur nette).

Suite à la prise de participation majoritaire en août 2022 de la société Shandong Junjun Cheese (voir Note 2), un écart d'acquisition brut de 72,1 millions d'euros a été constaté. Ce montant peut être ajusté dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition, comme prévu par IFRS3 révisé. De même, l'allocation du prix d'acquisition pourra être revue en 2023.

En 2021, les tests de dépréciation pratiqués sur les unités génératrices de trésorerie avaient conduit à comptabiliser une dépréciation des actifs corporels et incorporels de la société marocaine Safilait pour une valeur de 33,6 millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité sont effectués sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- horizon explicite des prévisions de cinq ans ;
- coût moyen pondéré du capital : afin de prendre en compte les notions de risque et de temps selon le profil de l'UGT et le risque pays, nous avons revu le taux d'actualisation à retenir par pays en fonction du taux de risque pays établi par la Coface.

Cette revue nous a conduits à retenir les hypothèses économiques suivantes :

(en %)	Taux de croissance à long terme		Taux d'actualisation	
	2022	2021	2022	2021
Europe	-1,0 % à 2,0 %	-1,0 % à 2,0 %	7,9 %	6,5 %
Amérique	0 % à 2,0 %	0,5 % à 2,0 %	8,4 %	8,0 %
Asie	2,0 %	0,5 % à 2,0 %	8,1 %	8,1 %

La sensibilité des deux paramètres suivants a été testée sur les UGT du Groupe :

- hausse de 1 point du taux d'actualisation ;
- baisse de 0,5 point du taux de croissance à long terme.

Une hausse de 1 point du taux d'actualisation conduirait le Groupe à enregistrer une dépréciation complémentaire de l'ordre de 1,4 million d'euros.

Aucune dépréciation ne serait enregistrée dans les comptes si une baisse de 0,5 point était appliquée au taux de croissance à long terme.

4.2 — AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets et technologies acquis ;
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur ;
- les logiciels informatiques.

Les brevets, technologies et les logiciels figurant au bilan pour leur coût d'acquisition sont amortis sur leur durée de vie. Les logiciels sont amortis sur une durée de un à huit ans.

Les marques qui ne sont pas amorties sont soumises à des tests de dépréciation annuels (voir également la Note « Dépréciation d'actifs ») et les marques à durée de vie définie sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement ne sont pas enregistrés à l'actif du bilan dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par IAS 38 (Immobilisations incorporelles) ne sont généralement pas remplis avant la mise sur le marché des produits.

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué au cours de l'année comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Valeur nette au 1^{er} janvier	548,5	627,7
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	(8,2)	(89,3)
Acquisitions	13,4	14,0
Cessions et mises au rebut	0,7	(0,2)
Réévaluation hyperinflation	0,3	0,1
Écarts de conversion	13,2	18,3
Amortissements et provisions	(18,5)	(21,8)
Reclassements	41,3	(0,3)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	590,8	548,6

(a) Voir Note 2.

En 2022 comme en 2021, les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des projets informatiques du Groupe. Comme expliqué en Note 1.7 en 2022, les acquisitions intègrent également des investissements dans des projets de captation carbone.

Les immobilisations incorporelles se décomposent par nature de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Valeur brute	Cumul des amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
Concessions et brevets	34,8	(20,9)	13,9	14,6
Marques	515,5	(22,3)	493,2	491,1
Logiciels	220,0	(175,1)	45,0	42,3
Autres	43,2	(4,6)	38,6	0,5
TOTAL	813,6	(222,8)	590,8	548,5

Les principales marques du Groupe inscrites dans les actifs incorporels résultent des acquisitions de Boursin (92,0 millions d'euros) et de MOM (359,4 millions d'euros).

4.3 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS DE DROITS D'USAGE

4.3.1 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Principes comptables

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production (hors frais financiers), à l'exception des immobilisations qui ont fait l'objet de réévaluations légales avant le 1^{er} janvier 2000 (application de l'exception d'IFRS 1) ou de réévaluation à la juste valeur à la date de contrôle du fait d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composants est retenue, et ces composantes sont enregistrées et amorties séparément dans les comptes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation sont

comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir de valeur résiduelle pour ses immobilisations car les équipements sont, d'une façon générale, destinés à être utilisés jusqu'au terme de leur durée d'utilité, et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité effective des immobilisations selon le mode linéaire :

Constructions :	
• industrielles	30/40 ans
• administratives et commerciales	40 ans
• agencements immobiliers	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans - 15/20 ans
Véhicules	4/10/15 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 15 ans

Les immobilisations corporelles ont évolué au cours de l'année comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Valeur nette au 1^{er} janvier	885,4	949,6
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	6,7	(73,5)
Acquisitions	143,8	101,7
Cessions et mises au rebut	(3,9)	(4,1)
Réévaluation hyperinflation	14,5	14,5
Écarts de conversion	3,9	31,4
Amortissements et provisions	(113,2)	(133,9)
Reclassements	(0,1)	(0,3)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	937,2	885,4

(a) Voir Note 2.

Les immobilisations corporelles se décomposent par nature de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Valeur brute	Cumul des amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	32,7	(9,2)	23,5	21,2
Constructions	476,2	(258,2)	218,0	221,6
Installations, matériels et outillage	1 549,0	(987,3)	561,7	576,6
Autres immobilisations corporelles	73,9	(53,1)	20,7	15,4
Immobilisations en cours	115,0	(1,7)	113,3	50,5
TOTAL	2 246,8	(1 309,6)	937,2	885,4

Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

- l'augmentation des capacités de production et l'amélioration de la productivité dans les sociétés de MOM ;
- la rénovation de nos recettes et le lancement de nombreuses innovations pour proposer des produits toujours plus naturels, en cohérence avec notre engagement de long terme en faveur d'une alimentation plus saine ;
- l'investissement dans le végétal ;
- la concrétisation de notre stratégie RSE par la réduction de l'eau et de l'électricité, ainsi que la mise en place d'emballages plus responsables ;
- la sécurité et l'entretien de nos usines.

4.3.2 — ACTIFS DE DROITS D'USAGE

| Principes comptables

La norme IFRS 16 concerne les anciens contrats de location-financement et les contrats de location simple. Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée moyennant une contrepartie. Les biens faisant l'objet d'un contrat de location sont inscrits à l'actif au poste actif de droit d'usage lorsque les contrats réunissent les critères de la norme. La dette correspondante, nette des

intérêts financiers, est inscrite au passif du bilan. Le Groupe applique les exemptions autorisées par la norme c'est-à-dire que les contrats dont la durée de vie est inférieure à douze mois et les contrats de faible valeur sont exclus (contrats inférieurs à 5000 USD). Par contre, ils doivent figurer dans les engagements hors bilan pour un montant égal aux charges des exercices au cours desquels ils seront encourus.

Les durées retenues pour valoriser les contrats sont les durées contractuelles avec l'hypothèse d'un seul renouvellement pour chaque actif, cette hypothèse ayant été retenue après analyse de la durée de vie historique des principaux contrats conclus par le Groupe.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'endettement de la filiale, considéré comme étant égal à la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa durée, et du coût du crédit spécifique à la filiale au regard des conditions de marché locales pour cette même référence de devise et de durée.

À la date de démarrage du contrat de location, le bien est comptabilisé à l'actif du bilan en actif de droits d'usage pour un montant égal à la valeur actualisée du montant des loyers à payer non encore versés au titre de la location.

Les actifs de droit d'usage sont amortis suivant le mode linéaire sur la durée du contrat. Toute gratuité ou franchise incluse dans le contrat est également étalée sur la durée du contrat.

Les actifs de droits d'usage se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Valeur nette au 1^{er} janvier	92,3	105,4
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	(16,1)	(6,5)
Acquisitions	25,7	20,3
Cessions et mises au rebut	(5,4)	(4,8)
Écarts de conversion	(0,2)	2,4
Amortissements et provisions	(22,2)	(24,4)
Autres mouvements	0,2	(0,0)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	74,3	92,3

(a) Voir Note 2.

Les actifs de droits d'usage correspondent à tous les contrats comptabilisés au titre de l'application de la norme IFRS 16. Les actifs détenus en location par le Groupe pour conduire ses activités sont principalement des immeubles à usage de bureaux, le plus significatif étant celui du siège à Suresnes. Les autres contrats concernent des actifs industriels comme des équipements de stockage réfrigérés, des machines de nettoyage en usine, des chariots élévateurs ou les flottes de véhicule des commerciaux et les

camions réfrigérés servant à acheminer les produits du Groupe.

Le Groupe loue des équipements informatiques dans le cadre de contrats de location. Il s'agit de contrats de location de courte durée et/ou portant sur des biens de faible valeur. Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de ces contrats.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Valeur brute	Cumul des amortissements	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	0,3	(0,2)	0,1	0,1
Constructions	109,0	(55,2)	53,8	65,2
Installations, matériels et outillage	8,6	(1,9)	6,7	3,5
Transport	27,5	(14,7)	12,8	22,9
Autres immobilisations corporelles	1,5	(0,6)	1,0	0,6
TOTAL	146,9	(72,6)	74,3	92,3

Les contrats les plus significatifs inscrits à l'actif concernent des immeubles de bureaux loués pour 53,8 millions d'euros en 2022, contre 65,2 millions d'euros en 2021.

4.4 – VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables : actifs et passifs financiers

ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 9 le Groupe distingue plusieurs typologies d'actifs financiers dont la classification dépend du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles de l'actif au moment de l'acquisition. Ces critères déterminent le traitement comptable appliqué à ces instruments.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Il s'agit des actifs pour lesquels le Groupe s'attend à collecter des flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie sont constitués uniquement de principal et d'intérêts. Cette typologie d'actifs comprend notamment les prêts et les créances.

Les effets remis à l'encaissement sont enregistrés dans les « Clients et autres créances ».

Les pertes sur créances irrécouvrables historiquement supportées par le Groupe étant de valeur quasi nulle, le modèle de dépréciation préconisé par IFRS 9 conduit le Groupe à ne pas déprécier ses créances.

Actifs financiers comptabilisés sur option à la juste valeur par le compte du résultat global (non recyclable)

Ce sont les actifs financiers non détenus à des fins de transaction. Cette catégorie inclut les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture et les variations de valeur de ces titres sont portées au poste « Pertes et gains latents sur actifs financiers » dans le compte du résultat global (non recyclable). Pour les lignes de titres concernées, comme précisé par la norme, seuls les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat ; les pertes et gains de cession ne pourront pas être reconnus au compte de résultat au moment de la décomptabilisation de l'instrument. Aucune dépréciation n'est par ailleurs comptabilisée sur ces titres.

Pour les titres de participation cotés, la juste valeur correspond en principe au cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ce sont des actifs détenus à des fins de transaction et destinés à être vendus. Cette catégorie inclut certaines valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés autres que les instruments de couverture. Sont également traités par défaut dans cette catégorie les actifs financiers qui ne répondent à aucun des critères des deux autres typologies décrites ci-dessus (comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par le compte du résultat global non recyclable).

Ces actifs sont valorisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat. Les gains et pertes latents comptabilisés en OCI au 31 décembre 2022 seront transférés au compte de résultat au moment de leur décomptabilisation.

Les actifs financiers sont évalués comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2021
	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par P&L	Valeur au bilan	Valeur au bilan
ACTIFS					
Investissements financiers	0,4	0,4	97,6	98,4	116,1
Autres actifs financiers non courants		7,2	13,4	20,6	7,3
Prêts et avances non courants	11,6			11,6	12,4
Clients et autres créances non courants	3,0			3,0	1,0
Clients et autres créances courants	316,5			316,5	395,5
Autres actifs financiers courants	27,7			27,7	10,7
Prêts et avances courants	0,8			0,8	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	173,2		427,4	600,5	501,4

Les passifs financiers entrant dans le champ d'IFRS 7 sont tous enregistrés au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés, valorisés à la juste valeur. Ils sont détaillés en Note 4.15.

Les investissements financiers comprennent des créances diverses, des titres non consolidés évalués à partir des derniers états financiers disponibles à la clôture, ainsi que

PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 9 le Groupe distingue deux catégories de passifs financiers faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique.

Passifs financiers évalués et comptabilisés à la juste valeur

Il s'agit principalement des instruments dérivés. Conformément à la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur de ces instruments, pour la partie efficace, sont enregistrées comme suit :

- pour les instruments de couvertures documentés en couvertures de flux futurs :
 - en coût des ventes pour les couvertures de créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
 - en capitaux propres, pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- pour les instruments de couvertures documentés en couverture de juste valeur, en capitaux propres ;
- pour les couvertures à caractère financier, en résultat financier.

La partie inefficace est comptabilisée en résultat financier.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Il s'agit principalement des emprunts et dettes financières ainsi que des dettes commerciales.

La norme prévoit une troisième catégorie pour les passifs financiers évalués et classés à la juste valeur par résultat sur option. À fin 2022, le Groupe n'applique pas cette option.

les prises de participations et partenariats de la société Bel dans des fonds qui s'inscrivent dans la démarche RSE et de soutien indéfectible à la filière laitière du Groupe (tels que Livelihoods (LCF3), Standing Ovation,...).

Les autres actifs financiers non courants comprennent notamment des titres de participation non consolidés évalués selon les derniers états financiers disponibles.

4.5 — INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Les investissements financiers (hors impôts différés) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Investissements financiers en début de période	116,1	82,0
Autres mouvements	(11,7)	34,1
INVESTISSEMENTS FINANCIERS EN FIN DE PÉRIODE	104,5	116,1

Les investissements financiers de l'exercice correspondent notamment à des prises de participation dans divers fonds.

4.6 — STOCKS ET EN-COURS

| Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré-premier sorti ».

La valeur brute des approvisionnements correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (transports, commissions, transit, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation ;
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Matières premières et autres approvisionnements	212,9	154,2
En-cours de production, biens et services	1,7	0,2
Produits intermédiaires, finis et marchandises	230,7	191,8
VALEUR BRUTE	445,3	346,2
Provision pour dépréciation des stocks	(6,0)	(8,3)
VALEUR NETTE	439,3	337,9

La variation des stocks nets au cours des exercices présentés s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Au 1^{er} janvier	346,2	(8,3)	337,9	371,2
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	0,3	0,8	1,2	(46,2)
Variation du stock brut	102,7		102,7	3,7
Variation de la provision pour dépréciation		1,6	1,6	(1,8)
Écarts de conversion	(4,0)	(0,1)	(4,1)	10,9
AU 31 DÉCEMBRE	445,3	(6,0)	439,3	337,9

(a) Voir Note 2.

4.7 — CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les postes clients et autres créances s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Clients et autres créances	323,2	402,4
Provision pour dépréciation	(6,7)	(6,8)
MONTANT NET	316,5	395,5

La variation des créances clients et autres créances au cours des exercices présentés s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Au 1^{er} janvier	402,4	(6,8)	395,5	434,5
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	(4,9)	0,7	(4,2)	(108,0)
Mouvement de BFR	(69,1)		(69,1)	26,1
Variation de la provision pour dépréciation		(0,6)	(0,6)	(0,5)
Reclassements	(0,2)		(0,2)	37,6
Écarts de conversion	(5,0)	0,1	(4,9)	5,7
AU 31 DÉCEMBRE	323,2	(6,7)	316,5	395,5

(a) Voir Note 2.

Au premier semestre 2022, le Groupe a lancé un programme déconsolidant de titrisation de ses créances commerciales en Europe, USA et Canada dans le cadre des autorisations accordées dans ses contrats de financement.

Le montant total des créances cédées représente 186,8 millions d'euros au 31 décembre 2022, comparés à 48,3 millions d'euros d'affacturage également déconsolidant au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, les créances clients nettes non échues représentent 84,5 % du total, celles échues à moins

de 60 jours 12,5 %, et celles échues à plus de 60 jours 3,0 %. Les créances échues depuis plus de 120 jours et non couvertes par une assurance-crédit sont intégralement provisionnées.

Retraitées de l'impact du programme de titrisation déconsolidant, les créances clients nettes non échues auraient représenté 89,2 % du total, celles échues à moins de 60 jours 9 %, et celles échues à plus de 60 jours 1,8 %.

4.8 — IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ET IMPÔTS EXIGIBLES

| Principes comptables

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

La position nette des impôts différés est passive au 31 décembre 2022 et les variations au cours des deux derniers exercices ont été enregistrées comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Au 1^{er} janvier	(179,8)	(233,3)
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	0,0	18,6
Variations enregistrées en capitaux propres	(51,9)	46,7
Variations enregistrées en résultat	2,2	(2,3)
Écarts de conversion	(5,0)	(9,6)
AU 31 DÉCEMBRE	(234,5)	(179,8)

(a) Voir Note 2.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fonds de commerce	(40,5)	(37,8)
Immobilisations	(121,7)	(107,1)
Marques et concessions	(127,8)	(128,3)
Instruments financiers dérivés	(2,1)	46,9
Pensions et autres avantages assimilés	8,2	10,8
Reports déficitaires	27,2	15,2
Autres	22,2	20,4
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(234,5)	(179,8)
Dont :		
Impôts différés Actifs	10,9	54,3
Impôts différés Passifs	(245,4)	(234,2)

Le poste « Autres » est essentiellement composé des éléments temporaires non déductibles du résultat fiscal.

DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Le Groupe dispose de déficits fiscaux reportables qui représentent une économie potentielle d'impôts.

Un impôt différé actif est constaté pour les déficits fiscaux reportables dont la récupération est plus probable qu'improbable :

- soit parce qu'ils pourront être imputés sur des passifs d'impôts comptabilisés qui arrivent à échéance au cours de la période durant laquelle ils sont imputables ;

- soit parce que des bénéfices imposables sont attendus pendant leur période de récupération.

Le montant des actifs d'impôts liés aux reports déficitaires activés concerne principalement les deux intégrations fiscales en France du Groupe pour un montant total de 20,9 millions d'euros, soit 14,7 millions d'euros pour le groupe fiscal Bel et 6,2 millions d'euros pour le groupe fiscal Newton Holding, ainsi que la filiale Fromageries Bel España pour 4,8 millions d'euros.

Les actifs d'impôts non comptabilisés en raison des incertitudes qui pèsent sur la probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables correspondants s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Bases déficits	IDA non comptabilisés	Bases déficits	IDA non comptabilisés
Échéancier des utilisations				
< 1 an	9,4	1,6	1,9	0,4
> 1 an < 5 ans	1,8	0,5	21,7	2,2
> 5 ans	13,5	3,5	0,0	0,0
Sans limitation	0,3	0,1	11,5	3,3
TOTAL	25,0	5,6	35,1	5,9

Au 31 décembre 2022, les actifs d'impôts non comptabilisés concernent l'entité Unibel pour un montant de 4 millions d'euros, la filiale Bel India pour 0,8 million d'euros, la filiale marocaine Bel Africa pour 0,5 million d'euros, la filiale turque Bel Karper pour 0,2 million d'euros et la filiale Grupo Fromageries Bel España pour 0,1 million d'euros. Les changements de la fiscalité en Espagne au cours des exercices 2014, 2016 et 2017 ont notamment porté sur le plafonnement de la déductibilité des pertes sur exercices antérieurs, en contrepartie de récupération illimitée dans le temps des déficits reportables.

PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL

Les sociétés composant le Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées :

- les redressements acceptés donnent lieu à comptabilisation des rappels d'impôts et pénalités (par voie de provisions lorsque les montants en cause ne sont pas arrêtés définitivement) ;
- les redressements contestés sont examinés de manière très attentive et font généralement l'objet de provisions, sauf s'il apparaît clairement que la Société pourra faire valoir le bien-fondé de sa position dans le cadre d'une procédure contentieuse.

4.9 — INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (options de vente).

En application d'IAS 32 (Instruments financiers – Informations à fournir et présentation), les engagements d'achats fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

Le Groupe comptabilise en capitaux propres l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

4.9.1 — ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES

L'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a conduit le Groupe à évaluer les modèles de gestion des titres de participation qu'il détient.

Les principaux titres détenus par le Groupe sont des titres ou des parts de fonds commun de placement détenus à des fins de plus values et sont comptabilisés en actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

4.9.2 — CAPITAL

Le nombre d'actions composant le capital social d'Unibel s'élève à 2 323 572.

En 2022, les capitaux propres du Groupe ont évolué principalement en fonction du résultat de l'exercice, de l'augmentation des titres en autocontrôle et des variations de périmètre.

Les éléments enregistrés dans le résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021	
	Part Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Total	
Couverture flux de trésorerie et prix des matières premières	<i>Brut</i>	19,5	0,9	20,5	(16,4)
	<i>Effet Impôt</i>	(4,9)	(0,2)	(5,2)	4,2
Revalorisation des actifs financiers	<i>Brut</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
	<i>Effet Impôt</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels des engagements de retraites	<i>Brut</i>	8,7	0,4	9,1	1,9
	<i>Effet Impôt</i>	(2,3)	(0,1)	(2,4)	(0,5)
Réévaluation hyperinflation		18,9	1,1	19,9	17,0
Écarts de conversion		(6,7)	(6,2)	(12,9)	70,7
TOTAL		33,1	(4,1)	29,0	77,0

La revalorisation des principales couvertures contractées par les filiales du Groupe est décrite en Note 4.15.3. Les gains et pertes actuariels comptabilisés au titre de l'exercice sont détaillés en Note 4.11.2. Le poste « Réévaluation hyperinflation » inclut l'effet de l'application d'IAS 29 en Iran et en Turquie à hauteur de 2,5 millions d'euros (Cf. Note 1.5) et l'impact de conversion selon IAS 21 à hauteur de 17,4 millions d'euros.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles ou de rachats et annulations d'actions existantes. Le Groupe n'est soumis à aucune exigence sur ses capitaux propres imposée par des tiers.

ACTIONS PROPRES

| Principes comptables

Les actions Unibel rachetées par la société consolidante dans le cadre de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 sont portées directement en diminution des capitaux propres consolidés, pour une valeur correspondant à leur coût d'acquisition (comprenant les coûts directs liés à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante).

Les salariés d'Unibel bénéficient de plans d'attribution d'actions gratuites de la société Bel comme indiqué ci-dessous.

ACTIONS GRATUITES

| Principes comptables

Au regard de la norme IFRS 2, les plans d'actions gratuites sont réglés en instruments de capitaux propres. L'avantage octroyé, évalué à partir du cours de l'action Bel à la date d'attribution et tenant compte de la non-perception de dividendes pendant la période d'obtention des actions gratuites, constitue une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, la charge de personnel correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, avec contrepartie en capitaux propres.

Le plan 2020/2023 est en cours au 31 décembre 2022. Deux nouveaux plans 2022A et 2022B ont été mis en place en 2022 à échéance 2024 et 2025 respectivement.

A la suite de l'Offre Publique de Retrait, suivie du Retrait Obligatoire (OPR-RO) du titre Bel le 25 janvier 2022, Unibel a pris l'engagement, sur les plans d'actions gratuites en cours, de racheter aux salariés lesdites actions selon le cours de sortie de cote. Au 31 décembre 2022, selon IFRS 2, la dette liée à l'OPR-RO correspondante est reconnue en contrepartie des capitaux propres (voir Note 4.14).

Le récapitulatif des plans d'actions gratuites est résumé dans le tableau ci-après :

PLANS D' ACTIONS GRATUITES

(en millions d'euros)	Plan 2019/ 2022	Plan 2020/ 2023	Plan 2022A/ 2024	Plan 2022B/ 2025	Total
Nombre d'actions attribuées à l'origine	11 511	14 748	15 324	18 430	
Nombre d'actions attribuées au 31 Décembre 2022	5 203	12 085	14 801	17 917	
Juste valeur de l'action (en €)	300	256	408	408	
Critères d'attribution : pourcentage provisionné	61 %	100 %	100 %	100 %	
Période d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans	3 ans	
MONTANT EN CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2022	59	(957)	(1 917)	(1 547)	(4 363)

4.10 — PROVISIONS

| Principes comptables

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources. Si

le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

L'évolution des provisions au cours des exercices présentés est la suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Provisions au 1^{er} janvier	9,7	11,3
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	(0,3)	(0,2)
Dotations	3,1	3,1
Reprises utilisées	(2,0)	(1,8)
Reprises non utilisées	(0,8)	(2,9)
Écarts de conversion	(0,0)	0,2
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	9,8	9,7
Dont part à moins d'un an	5,4	5,1

(a) Voir Note 2.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions pour litiges	3,3	3,8
Provisions pour restructurations	0,0	0,5
Provisions pour autres risques	6,5	5,5
PROVISIONS	9,8	9,7

En 2022, aucune provision significative n'a été comptabilisée.

4.11 – AVANTAGES DU PERSONNEL

| Principes comptables

L'évaluation des principaux engagements d'avantages au personnel a été faite par des actuaires externes.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés selon la méthode dite des « unités de crédit projetées » en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité puis font l'objet d'une actualisation. Les hypothèses utilisées tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les engagements calculés sont minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs de couverture. Les provisions estimées sont inscrites au bilan.

Les écarts actuariels sont constitués des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi que des conditions de marché et des données réelles effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Dans le cas des avantages au personnel postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels sont enregistrés en capitaux propres dans le compte « Autres éléments du résultat global » conformément à la norme IAS 19. Dans le cas des autres avantages à long terme, les écarts actuariels sont enregistrés dans la charge de l'année.

Les produits attendus sur les actifs enregistrés dans la charge sont calculés sur la base du taux d'actualisation.

Les frais liés à la gestion administrative des fonds sont également enregistrés en charge.

Pour les régimes de base, et autres régimes à cotisations définies, la charge est constatée au cours de la période à laquelle elle se rapporte.

Conformément aux lois et pratiques des divers pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

4.11.1 – DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans certaines sociétés du Groupe, les salariés bénéficient de plans à cotisations définies. Ces régimes accordent aux salariés principalement des prestations complémentaires aux régimes de retraite légaux.

ÉTATS-UNIS

Bel Brands USA cotise à un fonds multi-employeur qui par nature est un régime à prestations définies. Cependant, le gestionnaire du régime est dans l'incapacité de déterminer de manière précise la quote-part de l'engagement propre à chaque entreprise participante au titre des droits acquis par leurs salariés actuels, leurs anciens salariés ayant des droits acquis différés et les retraités bénéficiant d'une rente viagère payée par ce fonds. Ainsi, selon les règles de la norme IAS 19, et bien que ce régime soit par nature un régime à prestations définies, la société comptabilise uniquement ses cotisations versées au fonds comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies. Bel Brands USA court le risque de devoir couvrir une partie de l'obligation en cas de sous-financement du fonds. Le montant de ce risque n'est pas connu à ce jour.

4.11.2 – DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les avantages du personnel concernent principalement la France qui représente 32 millions d'euros d'engagement, soit 79 % d'un total de 40 millions d'euros.

FRANCE

Les principales entités françaises du Groupe dépendent de la convention collective de l'Industrie Laitière. Cette dernière prévoit le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise au moment de leur départ en retraite, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité Sociale. Cette allocation est déterminée comme étant égale à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé suivant l'ancienneté du salarié au moment de son départ). Ces indemnités sont de plus soumises à des charges sociales qui varient suivant la catégorie socio-professionnelle. Ce régime n'est pas externalisé.

4.11.3 – ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant donne un résumé de la situation financière des régimes à prestations définies :

(en millions d'euros)	France	Belgique	Maroc	Reste du monde	Totaux 2022	Totaux 2021
Engagement brut	31,7	3,9	1,7	2,8	40,2	45,7
Juste valeur des actifs de régime		(3,8)			(3,9)	
ENGAGEMENT NET INSCRIT AU BILAN	31,7	0,0	1,7	2,8	36,3	45,7

Les variations de l'engagement brut au titre des régimes à prestations définies sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	France	Belgique	Maroc	Reste du monde	Totaux 2022	Totaux 2021
Engagement brut au 1^{er} janvier	40,1	0,2	2,1	3,4	45,7	120,6
Correction sur ouverture		2,8			2,8	
Engagement brut au 1^{er} janvier - retraité ^(a)	40,1	3,0	2,1	3,4	48,5	120,6
Variation des engagements bruts enregistrés au compte de résultat	2,6	0,1		0,1	2,9	1,6
Gains et pertes actuariels enregistrés au résultat global	(9,0)	0,9	(0,1)	0,1	(8,1)	(6,1)
Écarts de conversion			(0,1)		(0,2)	0,1
Prestations payées sur l'exercice	(1,9)	(0,1)	(0,2)	(0,8)	(3,0)	(5,6)
Effets des évolutions de périmètre ^(b)						(64,9)
ENGAGEMENT BRUT AU 31 DÉCEMBRE	31,7	3,9	1,7	2,8	40,2	45,7

(a) Au 31 décembre 2021, les engagements de retraite en Belgique ont été présentés directement à hauteur de l'engagement net des actifs de couverture. Au 31 décembre 2022, sont présentés distinctement les engagements pour leur montant brut et les actifs de couverture.
(b) Voir Note 2.

La variation de la juste valeur des actifs du régime est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	France	Belgique	Maroc	Reste du monde	Totaux 2022	Totaux 2021
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier		(2,8)			(2,8)	(42,6)
Revenu financier sur les actifs de couverture						(0,2)
Effet des réductions de régime sur les actifs						1,1
Retour sur investissement des actifs de couverture supérieur au taux d'actualisation		(1,0)			(1,0)	4,3
Effets des évolutions de périmètre ^(a)						37,3
Prestations payées par les fonds aux bénéficiaires au cours de l'exercice		0,1			0,1	2,8
Cotisations versées aux fonds		(0,1)			(0,2)	(2,6)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE	0,0	(3,8)	0,0	(0,0)	(3,9)	(0,0)

(a) Voir Note 2.

En 2022, le montant net comptabilisé au compte de résultat est une charge de 2,9 millions d'euros se décomposant comme suit :

(en millions d'euros)	France	Belgique	Maroc	Reste du monde	Totaux 2022	Totaux 2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,9	0,2	0,2	0,1	4,4	4,8
Coût des services passés suite à un plan de restructuration ou des départs par licenciement/rupture conventionnelle	(1,1)		(0,1)		(1,2)	(2,2)
Intérêt financier sur la valeur présente des obligations	0,4				0,5	0,8
Coût des services passés suite à une modification de régime						(1,4)
Gains et pertes actuariels sur les autres avantages à long terme pendant l'emploi	(0,7)	(0,1)	(0,1)		(0,8)	(0,5)
VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ENREGISTRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT	2,6	0,1	0,0	0,1	2,9	1,6
Revenu financier sur les actifs de couverture						(0,2)
Effet des réductions de régime sur les actifs						1,1
TOTAL DES CHARGES NETTES ENREGISTRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	2,6	0,1	0,0	0,1	2,9	2,5

Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans l'état du résultat global peuvent être détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	France	Belgique	Maroc	Reste du monde	Totaux 2022	Totaux 2021
Gains et pertes actuariels sur la valeur présente des obligations, liés à l'expérience	(0,8)	0,9		0,4	0,6	(0,5)
Gains et pertes actuariels sur la valeur présente des obligations, liés au changement d'hypothèses démographiques		(0,1)			(0,1)	(1,2)
Gains et pertes actuariels sur la valeur présente des obligations, liés au changement d'hypothèses financières	(8,2)		(0,1)	(0,3)	(8,6)	(4,4)
GAINS ET PERTES ACTUARIELS ENREGISTRÉS AU RÉSULTAT GLOBAL	(9,0)	0,9	(0,1)	0,1	(8,1)	(6,1)
Retour sur investissement des actifs de couverture supérieur au taux d'actualisation		(1,0)			(1,0)	4,2
TOTAL ENREGISTRÉ AU COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL	(9,0)	(0,2)	(0,1)	0,1	(9,1)	(1,9)

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles et tenant compte d'hypothèses à long terme. Les principales hypothèses utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation, le taux d'évolution des salaires, le taux de rotation du personnel et la table de mortalité.

En Europe, les prestations futures probabilisées sont ramenées à leur valeur actuelle en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de notation AA de même maturité que les engagements.

Hypothèses	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation (pondéré)	3,73 %	1,17 %
Taux de croissance salariale (pondéré)	3,73 %	3,79 %
Duration pondérée de l'engagement	11,8	9,7

Le taux d'actualisation est l'hypothèse financière principale pour l'évaluation de l'engagement des régimes à prestations définies et peut avoir un impact significatif sur les résultats. Une variation de cent points de base de ce taux par rapport à l'hypothèse centrale retenue au 31 décembre 2022 aurait pour effet les impacts suivants :

(en %)	Diminution de 100 points de base	Augmentation de 100 points de base
Impact sur l'engagement au 31 décembre 2022	8,4 %	-7,6 %

4.12 — AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| Principes comptables

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées au bilan en « Autres passifs » (courants ou non courants) et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Les autres passifs non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Subventions d'investissements	24,1	25,7
Dettes au personnel	26,7	28,4
Autres	64,7	31,5
TOTAL	115,5	85,6

Les dettes envers le personnel sont essentiellement constituées des comptes épargne temps et de la dette provisionnée pour participation aux résultats des salariés des sociétés françaises.

Le poste « Autres » comprend notamment la comptabilisation de la dette envers le fonds de pension américain multi-employeurs (voir Note 4.11 « Avantages du personnel ») pour un montant de 4,1 millions d'euros.

4.13 — FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

L'évolution des fournisseurs et autres dettes est la suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Au 1^{er} janvier	610,4	658,3
Effets des évolutions de périmètre ^(a)	(3,0)	(107,6)
Mouvement de BFR	145,2	11,4
Reclassements	(0,1)	37,1
Écarts de conversion	(6,5)	11,2
AU 31 DÉCEMBRE	745,9	610,4

(a) Voir Note 2.

4.14 — ENDETTEMENT FINANCIER NET

| Principes comptables

TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les valeurs mobilières de placement. Elles sont constituées d'OPCVM monétaires, placements par nature très liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

La trésorerie nette du Groupe, dont la variation est explicitée dans le tableau des flux de trésorerie, comprend les valeurs mobilières de placement, la trésorerie et les

équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants et des intérêts y afférant comptabilisés en passifs financiers courants.

DETTES FINANCIÈRES HORS CONTRATS DE LOCATION

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance.

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres.

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunt obligataire ^(a)	900,9	755,8
NEU MTN ^(b)	70,0	60,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	266,9	52,0
Dettes liées à OPR-RO		169,2
Participation des salariés	1,9	2,8
Options de vente des minoritaires	27,5	27,5
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 267,2	1 067,3
TOTAL DETTES À LONG TERME	1 267,2	1 067,3
Emprunt obligataire	26,7	6,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	33,1	0,3
Dettes liées à OPR-RO ^(c)	6,2	3,0
Participation des salariés	0,8	1,3
NEU MTN ^(b)	50,7	10,0
NEU CP ^(d)	72,5	110,0
Autres emprunts et dettes	9,2	8,8
Comptes courants passif	1,9	1,8
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	201,0	141,1
TOTAL DETTES À COURT TERME	201,0	141,1
DETTE FINANCIÈRE BRUTE - HORS DETTES DE LOYER	1 468,2	1 208,5
Dettes de loyer long terme	59,3	75,6
Dettes de loyer court terme	19,6	22,3
DETTE DE LOYER	78,9	97,9
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 547,1	1 306,3
Concours bancaires et intérêts courus s/ trésorerie	4,9	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(600,5)	(501,4)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS	(595,6)	(497,2)
Comptes courants actif	(0,5)	(2,5)
TOTAL DETTE NETTE (CASH NET)	951,0	806,6

(a) Inclus les instruments financiers de couverture de taux pour 31,4m€ présentés en autres passifs non courants financiers au bilan.

(b) Negotiable European Medium Term Notes.

(c) Voir Note 4.9.2.

(d) Negotiable European Commercial Paper.

Les principales opérations de financement de l'exercice 2022 sont expliquées dans la Note 4.15.2.

Les « Emprunts auprès des établissements de crédit » intègrent au 31 décembre 2022 le tirage par Unibel de l'intégralité de la ligne de crédit de 184 millions d'euros au titre du financement de l'Offre Publique de Retrait - Retrait Obligatoire (OPR-RO) de Bel, dont 153 millions d'euros pour la part à long terme et 31 millions d'euros à court terme. En 2021, la dette liée à l'OPR-RO était présentée sur une ligne dédiée.

Les options de vente des actionnaires minoritaires de la société All In Foods acquise en 2020 sont incluses dans les dettes long terme et ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Les dettes de loyer correspondent à la dette de droit d'usage comptabilisée au titre de l'application de la norme IFRS 16.

L'échéancier des dettes à long terme hors loyer est détaillé en Note 4.15.4 « Gestion du risque de taux ».

L'échéancier des dettes de loyer est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028 ET PLUS
Dettes de loyer - court terme	19,6	19,6					
Dettes de loyer - long terme	59,3		16,6	13,9	11,0	6,4	11,4
TOTAL DE LA DETTE DE LOYER	78,9	19,6	16,6	13,9	11,0	6,4	11,4

4.15 — INSTRUMENTS FINANCIERS

4.15.1 — GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le Département trésorerie Groupe, dépendant de la Direction financière Groupe, possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est revu par la Direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'audit.

4.15.2 — GESTION DU RISQUE FINANCIER ET DE LIQUIDITÉ

La situation d'endettement nette du Groupe au 31 décembre 2022 est passive de 951 millions d'euros, y compris la dette de loyer à la suite de l'application de la norme IFRS 16 et de 872,1 millions d'euros hors dettes de loyer.

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter le risque de liquidité. Conformément à ces politiques une part importante des ressources Groupe est à moyen terme. Ainsi le Groupe souscrit des lignes de crédit confirmées et des financements à moyen terme auprès de ses banques et investisseurs.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de liquidités importantes avec :

- un emprunt de 184 millions d'euros accordé le 21 octobre 2021 à la société Unibel à maturité 2028 ;

et au travers de Bel :

- une ligne de crédit syndiqué confirmée de 550 millions d'euros de maturité 2027, voir 2028 et 2029 en cas d'extension. Cette ligne est non tirée ;
- un programme d'émission de *Commercial Papers* d'un montant de 500 millions d'euros, tiré à hauteur de 72,5 millions d'euros ;
- un programme de NEU MTN de 200 millions d'euros, utilisé à hauteur de 120 millions d'euros ;
- un emprunt obligataire, type Euro PP, de 125 millions d'euros maturité 2027 et 2029 contracté auprès d'investisseurs privés ;
- un emprunt obligataire coté sur Euronext de 500 millions d'euros de maturité avril 2024 ;

- une émission obligataire privée sous format USPP en droit français de 150 millions de dollars à échéance novembre 2035 ;
- des financements au format *Schuldschein* et *Namensschuldverschreibung* obligataire privée sous format *Schuldschein* de 122 millions d'euros et 10 millions de dollars maturité de 2025 à 2034 ;
- un prêt Participatif « Relance » de 100 millions d'euros à maturité 2030.

Le Groupe dispose également au 31 décembre 2022 d'un volant important de trésorerie et équivalents de trésorerie nets, 595,6 millions d'euros dont 485 millions d'euros au niveau de Bel.

La société Unibel s'est engagée à travers son emprunt syndiqué de 184 millions d'euros à respecter un ratio de levier financier inférieur à 4,5 pendant toute la durée du financement.

De même, la société Bel s'est engagée dans sa ligne de crédit syndiqué, ses placements privés (Euro PP et US PP) et son financement *Schuldschein* et *Namensschuldverschreibung* à respecter un ratio de levier financier inférieur à 3,75 pendant toute la durée des financements moyens et longs termes ci-dessus.

Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner un cas d'exigibilité sur une partie significative de la dette.

Par ailleurs un ratio de gearing est également applicable sur 1,3 % du financement de Bel.

Au 31 décembre 2022, le ratio de levier financier de la société Unibel s'élève à 2,84 contre 2,55 au 31 décembre 2021, et celui de la société Bel s'élève à 2,27 contre 2,03 au 31 décembre 2021.

Le Groupe a mis en place une politique de concentration de la liquidité au niveau de la société Bel, pour tous les pays où la devise locale est convertible et où il n'y a pas de contrainte juridique ou fiscale dans la remontée des excédents ou dans le financement des besoins locaux. Le Département trésorerie Groupe gère des comptes courants internes et un système de compensation de paiements intragroupe.

Dans les pays où la centralisation des excédents et besoins de financement n'est pas autorisée, les filiales placent leurs excédents en devises locales sur des supports monétaires et se financent, le cas échéant, principalement en devises locales. La politique de dividende systématique vise également à limiter les excédents récurrents dans les filiales.

La trésorerie disponible dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie s'élève à 103 millions d'euros au 31 décembre 2022 et représente l'essentiel du cash disponible non centralisable.

Il peut s'avérer que certaines filiales n'aient pas d'autre alternative que de devoir recourir à des financements en devises. Dans ce cas, si la monnaie locale dévalue, la filiale devra comptabiliser des pertes financières.

Les excédents de liquidités sont placés sous forme d'OPCVM monétaires, de comptes à terme, de dépôts à terme ou de soldes bancaires répondant ainsi à la définition d'équivalents de trésorerie.

SITUATION COMPARATIVE DES VALEURS DE MARCHÉS SUR LES POSITIONS DE CHANGE, DE TAUX ET DE MATIÈRES PREMIÈRES

Type d'opérations (en millions d'euros)	31 décembre 2022					31 décembre 2021			
	Couverture des flux de trésorerie (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Couverture d'investissement net (NIH)	Non-affectés	Total	Couverture des flux de trésorerie (CFH)	Couverture d'investissement net (NIH)	Non-affectés	Total
Termes	7,8				7,8	(3,9)	(0,2)		(4,1)
Options de change	4,7				4,7	(1,0)			(1,0)
Swaps cambistes				(0,3)	(0,3)			(0,1)	(0,1)
Total portefeuille lié au change	12,5			(0,3)	12,2	(4,9)	(0,2)	(0,1)	(5,2)
Total portefeuille lié au taux	5,4	(31,4)			(26,0)	(0,2)		(6,0)	(6,3)
Portefeuille lié au risque de variation de prix des matières premières U.S.	(0,5)				(0,5)	4,2			4,2
TOTAL GROUPE BEL	17,4	(31,4)		(0,3)	(14,3)	(0,9)	(0,2)	(6,1)	(7,3)
TOTAL ACTIFS - NON COURANTS	6,1				6,1	0,1			0,1
TOTAL ACTIFS - COURANTS	16,7		0,3	0,2	17,2	8,2		0,1	8,3
TOTAL PASSIFS - NON COURANTS	(0,1)	(31,4)			(31,4)	(0,4)		(6,0)	(6,4)
TOTAL PASSIFS - COURANTS	(5,3)		(0,3)	(0,5)	(6,1)	(8,9)	(0,3)	(0,2)	(9,4)

L'ensemble des variations de valeur sont considérées comme efficaces pour les dérivés documentés en couverture et impactent : (i) Les « autres éléments du résultat global » pour les relations de couverture du type CFH et NIH et le résultat d'exploitation au moment de réalisation des cash flows en devises couverts pour les dérivés de change documentés en CFH, (ii) Le résultat financier pour les dérivés de taux documentés en FVH, résultat annulé par l'ajustement de juste valeur des dettes couvertes.

4.15.3 — GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le Groupe, par son activité et sa présence internationale, subit des variations liées au change.

Les entités du Groupe sont exposées au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable, à partir du moment où elles sont conclues dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle (importations, exportations, transactions financières).

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES DE VARIATION DE TAUX DE CHANGE

La politique de gestion est de couvrir le risque de transactions sur les opérations libellées en devises par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le Groupe met en œuvre une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire annuel sur les achats et ventes de devises pour toutes les devises livrables. Le Département trésorerie Groupe fournit à ces entités les couvertures de change nécessaires. Le Département trésorerie Groupe n'est pas un centre de profit.

Le Groupe couvre également le risque de change lié à la remontée des dividendes intragroupe en devises, documenté sous forme de couverture d'investissement net, ainsi que le risque de change de certains financements en devises.

Pour les filiales qui opèrent dans des pays où il n'existe pas d'instruments financiers de couverture, la politique consiste à maximiser autant que faire se peut la couverture naturelle au travers par exemple des devises de facturation. Cependant, en cas de dévaluation de la monnaie locale, cet événement pourrait avoir comme conséquence d'affecter sensiblement la profitabilité de l'entité concernée.

Les cours définis au moment de l'établissement du budget sur la base de conditions de marché servent de cours de référence pour la mise en place des couvertures. L'horizon de gestion des couvertures budgétaires est au maximum de 18 mois. Au 31 décembre 2022, la maturité du portefeuille de dérivés n'excédait pas le 31 janvier 2024. Les flux attachés à ces couvertures budgétaires 2022 et 2023 sont attendus sur 2023 et impacteront les résultats de l'exercice 2023.

La valorisation des couvertures contractées par le Groupe est comptabilisée dans les postes « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait contracté les couvertures suivantes :

Type d'opérations (en millions d'euros)	Cross	31 décembre 2022				31 décembre 2021					
		Engagement	Couverture des flux de trésorerie (CFH)	Couverture d'investissement net (NIH)	Non-affectés	Total	Engagement	Couverture des flux de trésorerie (CFH)	Couverture d'investissement net (NIH)	Non-affectés	Total
TERMES											
Achat à terme	EUR GBP	48,3	1,5			1,5	37,6	(0,9)			(0,9)
Vente à terme	EUR PLN	38,1	1,2			1,2	32,5	(0,4)			(0,4)
Achat à terme	EUR PLN	3,0	(0,0)								
Achat à terme	EUR USD	198,7	3,7			3,7	128,3	(2,5)	(0,2)		(2,7)
Vente à terme	EUR USD	4,6	0,1			0,1	3,4	0,2			0,2
Achat à terme	Autres	58,4	1,0			1,0	63,2	(0,4)			(0,4)
Vente à terme	Autres	11,0	0,3			0,3	0,9	0,2			0,2
OPTIONS DE CHANGE											
Achat de call	EUR GBP	58,5	1,4			1,4	51,5	0,3			0,3
Vente de Call	EUR GBP	4,5									
Vente de put	EUR GBP	31,5	(0,1)			(0,1)	25,6	(0,3)			(0,3)
Achat de put	EUR PLN	46,5	1,1			1,1	30,0	0,2			0,2
Vente de call	EUR PLN	16,0	(0,1)			(0,1)	11,3	(0,2)			(0,2)
Achat de call	EUR USD	244,2	3,1			3,1	93,2	0,1			0,1
Vente de put	EUR USD	165,0	(1,8)			(1,8)	42,7	(1,3)			(1,3)
Achat de call	Autres	37,2	1,5			1,5	56,0	0,5			0,5
Vente de put	Autres	17,5	(0,4)			(0,4)	25,0	(0,3)			(0,4)
Vente de call	Autres						2,0				
SWAPS CAMBISTES											
Swap acheteur à terme	EUR GBP	2,6									
Swap vendeur à terme	EUR GBP	29,1			(0,3)	(0,3)	22,9				
Swap acheteur à terme	EUR PLN	19,7			0,1	0,1					
Swap vendeur à terme	EUR PLN	4,2					3,0				
Swap acheteur à terme	EUR USD	23,4									
Swap vendeur à terme	EUR USD	96,6			(0,2)	(0,2)	84,4			(0,1)	(0,1)
Swap vendeur à terme	Autres	36,3			0,1	0,1	18,2				
Swap acheteur à terme	Autres	12,6					10,5				
TOTAL PORTEFEUILLE LIÉ AU CHANGE			12,5		(0,3)	12,2		(4,9)	(0,2)	(0,1)	(5,2)
TOTAL ACTIFS - NON COURANTS			0,7			0,7		0,1			0,1
TOTAL ACTIFS - COURANTS			15,6	0,3	0,2	16,1		4,0		0,1	4,1
TOTAL PASSIFS - NON COURANTS			(0,1)			(0,1)		(0,1)			(0,1)
TOTAL PASSIFS - COURANTS			(3,8)	(0,3)	(0,5)	(4,6)		(8,9)	(0,3)	(0,2)	(9,4)

Les opérations sont exprimées par rapport au sens du cross. Exemples: Achat à terme EUR USD signifie que le Groupe est acheteur d'EUR, vendeur d'USD. Achat de call EUR GBP signifie que le Groupe achète un Call EUR/Put GBP. Swap vendeur à terme EUR GBP signifie que le Groupe emprunte l'EUR donc est vendeur d'EUR à terme, prête le GBP donc est acheteur de GBP à terme. NIH : Stratégies documentées en couverture d'investissements nets en devises. CFH : stratégies documentées en couverture de flux de trésorerie hautement probables en devises.

Au 31 décembre 2022, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en cash-flow hedge est positive de 12,5 millions d'euros, contre une valeur négative de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le dollar US, la livre sterling et le zloty polonais sont les principales devises qui présentent un risque de change de transaction pour le Groupe. Les valorisations indiquées sont hors impact des impôts différés.

Une hausse de 1 % du taux de change EUR/USD, compte tenu de l'exposition au risque de transaction associée avant couverture, entraînerait un impact négatif de l'ordre de 3,3 millions d'euros en résultat opérationnel, sur une base annuelle.

Une hausse de 1 % du taux de change EUR/GBP, compte tenu de l'exposition au risque de transaction associée avant couverture, entraînerait un impact négatif de de l'ordre de 1 million d'euros en résultat opérationnel, sur une base annuelle.

Une baisse de 1 % du taux de change EUR/PLN, compte tenu de l'exposition au risque de transaction associée avant couverture, entraînerait un impact négatif de l'ordre de 0,8 million d'euros en résultat opérationnel, sur une base annuelle.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a mis en place des couvertures par le biais de swaps de taux :

Type d'opérations (en millions)	Devise	31 décembre 2022			31 décembre 2021				
		Engagement	Couverture de flux de trésorerie (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Total	Engagement	Couverture de flux de trésorerie (CFH)	Non-affectés	Total
PORTEFEUILLE LIÉ AU RISQUE DE TAUX									
Swap payeur taux fixe	EUR	125,0	5,4		5,4	35,0	(0,2)		(0,2)
Swap receveur taux fixe	EUR	72,5		(11,2)	(11,2)	72,5		(0,9)	(0,9)
Swap receveur taux fixe	USD	70,3		(20,2)	(20,2)	66,2		(4,9)	(4,9)
Cross currency swap emprunteur taux fixe	EUR/CAD					5,2		(0,2)	(0,2)
TOTAL PORTEFEUILLE LIÉ AU TAUX			5,4	(31,4)	(26,0)		(0,2)	(6,0)	(6,3)
TOTAL ACTIFS - NON COURANTS			5,4		5,4				
TOTAL ACTIFS - COURANTS									
TOTAL PASSIFS - NON COURANTS				(31,4)	(31,4)		(0,2)	(6,0)	(6,3)
TOTAL PASSIFS - COURANTS									

Une hausse de taux de 1 % sur toute la courbe de taux aurait sur une base annuelle :

- un impact positif de 3,4 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe ;
- un impact négatif de (10,3) millions d'euros en résultat financier du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le ratio de couverture sur l'exposition nette estimée relative au budget 2023 (réalisé et à venir) des principales devises est compris entre 81 % et 100 % selon la devise gérée. Par conséquent, les variations de devises sur la comptabilisation des achats et ventes des entités du Groupe seront compensées, à hauteur de la couverture, par le résultat dégagé sur ces couvertures.

4.15.4 – GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'essentiel des financements du Groupe est mis en place par la société Bel, qui centralise aussi la gestion du risque de taux. La politique mise en œuvre vise à se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, tout en profitant partiellement d'une éventuelle baisse des taux.

Le groupe est également exposé au risque d'évolution des taux d'intérêts à la hausse pour ses refinancements futurs pouvant entraîner un coût de financement plus élevé. Ainsi, le groupe est amené à mettre en place des couvertures de taux fermes ou optionnelles désignées soit en tant que couverture de juste valeur soit en tant que couverture de flux de trésorerie ce qui comprend également la couverture d'émissions futures.

Une baisse de taux de 1 % sur toute la courbe de taux aurait sur une base annuelle :

- un impact négatif de (3,6) millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe ;
- un impact positif de 11,2 millions d'euros en résultat financier du Groupe.

Le solde des couvertures ci-après correspond aux couvertures d'emprunts du Groupe.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES COUVERTURES FERMES DE TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions de devises)	Devise	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030 > 2035
Swaps de taux	EUR	197,5	137,5	137,5	137,5	137,5	31,3	31,3	(0,0)
Swaps de taux	USD	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (HORS DETTES DE LOYER) PAR NATURE, ÉCHÉANCE ET NATURE DE TAUX

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			Impact des instruments dérivés			Dettes financières après effets des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
ÉCHÉANCE									
2023	(60,3)	(140,8)	(201,1)	(40,0)	40,0	0,0	(100,3)	(100,8)	(201,1)
2024	(533,9)	(0,7)	(534,6)				(533,9)	(0,7)	(534,6)
2025	(48,8)	(16,1)	(64,9)				(48,8)	(16,1)	(64,9)
2026	(60,8)		(60,8)				(60,8)		(60,8)
2027	(226,3)	(45,3)	(271,6)	(35,0)	35,0	0,0	(261,3)	(10,3)	(271,6)
>=2028	(293,9)	(10,0)	(303,9)	132,8	(132,8)	0,0	(161,1)	(142,8)	(303,9)
TOTAL	(1 224,0)	(212,9)	(1 436,9)	57,8	(57,8)	0,0	(1 166,2)	(270,7)	(1 436,9)

Les billets de trésorerie sont émis à taux fixe, mais sont considérés dans ce tableau comme du taux variable du fait des maturités courtes et des renouvellements anticipés.

4.15.5 — GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Tous les placements de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des contreparties majeures en respectant les deux règles de sécurité et de liquidité. Les « contreparties majeures » sont principalement des banques du pool bancaire et sont essentiellement françaises. L'essentiel de nos placements sont sous forme d'OPCVM monétaires avec une liquidité quotidienne ou des dépôts à terme et certificats de dépôts.

Le calcul de la DVA (*debt value adjustment*) et de la CVA (*credit value adjustment*) sur nos couvertures de change et de taux donne des impacts non significatifs au 31 décembre 2022.

4.15.6 — GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la hausse du prix des matières premières, en particulier le lait, le fromage, la poudre de lait et le beurre. Compte tenu de la maturité du marché américain comparé au marché européen, les entités américaines du Groupe sont en mesure de gérer ce risque en mettant en place des couvertures.

Au 31 décembre 2022, les sociétés Bel et Bel Brands avaient ainsi les positions suivantes :

Type d'opérations	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Nombre de contrats	Couvertures des transactions futures (CFH)	Valeur de marché (en milliers d'euros)	Nombre de contrats	Couvertures des transactions futures (CFH)	Valeur de marché (en milliers d'euros)
CME CLASS III MILK						
Achat de Future	684	(0,8)	(0,8)			
Achat de Forward				487	2,0	2,0
Achat de Call	693	0,8	0,8	216	1,1	1,1
Achat de Put	28					
Vente de Put	395	(0,3)	(0,3)	207		
TOTAL CME CLASS III MILK		(0,3)	(0,3)		3,1	3,1
CME CASH SETTLED CHEESE						
Achat de Forward				10		
Achat de Call	288	0,3	0,3	53	0,1	0,1
Vente de Call				33		
Achat de Future	330	(0,1)	(0,1)	404	0,9	0,9
Vente de Future				33	0,1	0,1
Achat de Put	288	(0,3)	(0,3)	43		
TOTAL CME CASH SETTLED CHEESE		(0,1)	(0,1)		1,1	1,1
CME CASH SETTLED BUTTER						
Achat de Forward				7		
TOTAL CME CASH SETTLED BUTTER						
TOTAL U.S.		(0,5)	(0,5)		4,2	4,2
TOTAL GROUPE BEL		(0,5)	(0,5)		4,2	4,2
TOTAL ACTIFS - NON COURANTS						
TOTAL ACTIFS - COURANTS		1,1	1,1		4,2	4,2
TOTAL PASSIFS - NON COURANTS						
TOTAL PASSIFS - COURANTS		(1,6)	(1,6)			

La valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres est négative de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022, contre une valeur positive de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.15.7 — CLASSIFICATION PAR HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché. La valorisation est conforme aux

pratiques de marché aussi bien en termes de données (courbe de taux, cours de change et courbes de volatilité) que de modèles de valorisation. Le Département trésorerie Groupe possède en interne les outils nécessaires aux calculs des valorisations.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Dérivés de change		12,2	12,2		(5,2)	(5,2)
Dérivés de taux		(26,0)	(26,0)		(6,3)	(6,3)
Dérivés matières premières		(0,5)	(0,5)	4,2		4,2
TOTAL DÉRIVÉS		(14,3)	(14,3)	4,2	(11,4)	(7,3)
Valeurs mobilières de placement	173,2		173,2	126,8		126,8
TOTAL	173,2	(14,3)	158,9	131,0	(11,4)	119,5

4.16 — AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs et passifs financiers courants inscrits au bilan se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres actifs financiers courant	21,0	10,7
Comptes courants - actif	0,5	2,5
Montant des instruments dérivés - actif	17,2	6,4
Autres actifs financiers	3,3	1,8
Autres passifs financiers courant	6,1	13,6
Montant des instruments dérivés - passif	6,1	13,6

Le détail des instruments dérivés inscrits à l'actif et au passif, analysés en Note 4.15, est le suivant :

Détail des positions des instruments dérivés (en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Couverture sur change	11,5	(5,2)
Couverture sur taux		(6,3)
Couverture sur MP USA	(0,5)	4,2
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS AUX COUVERTURES	11,1	(7,3)
Autres dérivés	0,0	0,1
TOTAL	11,1	(7,1)
Positions actives - Net	17,2	6,4
Positions passives - Net	(6,1)	(13,6)

NOTE 5 | FLUX DE TRÉSORERIE**5.1 — FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**

Le poste variation des stocks, créances et dettes courants s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2021
Variation des stocks et des provisions	(104,3)	(2,0)
Variation des créances clients et autres créances	85,1	(20,8)
Variation des fournisseurs et autres dettes	120,3	16,8
VARIATION DES STOCKS, CRÉANCES ET DETTES COURANTS	101,0	(6,0)

5.2 — FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

- l'augmentation des capacités de production et l'amélioration de la productivité dans les sociétés du groupe MOM (voir Notes 4.2 et 4.3) ;
- la rénovation de nos recettes et le lancement de nombreuses innovations pour proposer des produits toujours plus naturels, en cohérence avec notre engagement de long terme en faveur d'une alimentation plus saine ;
- l'investissement dans le végétal ;
- la concrétisation de notre stratégie RSE par la réduction de l'eau et de l'électricité, ainsi que la mise en place d'emballages plus responsables ;
- la sécurité et l'entretien de nos usines.

5.3 — VARIATION DE L'ENDETTEMENT

(en millions d'euros)	Émissions	Remboursements	Reclassements	Variations de périmètre	
DETTE BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (VOIR NOTE 4.14)					1 306,3
Dont :					
Emprunt obligataire	146,4	(6,6)	26,0		
NEU MTN ^(a)	60,0	(10,0)			
Emprunts auprès des établissements de crédit	104,1	(2,9)	(20,0)	1,2	
NEU CP ^(b)	351,5	(389,0)			
Participation des salariés	0,8	(2,2)			
Autres emprunts et dettes	1,6	(1,3)		0,3	
VARIATIONS DE L'EXERCICE DE LA DETTE BRUTE	664,4	(412,0)	6,0	1,5	259,9
AUTRES VARIATIONS DE FINANCEMENT					(18,7)
Dettes de loyer					(18,8)
Comptes courants passif					0,1
EFFETS DES CONVERSIONS					(0,3)
DETTE BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (VOIR NOTE 4.14)					1 547,1

(a) Negotiable European Medium Term Notes.

(b) Negotiable European Commercial Paper.

Les émissions et remboursements d'emprunts et dettes financières sont expliqués en Note 4.15.2.

Les variations de l'endettement intégrés en « Autres variations de financement » correspondent à des effets de variations de trésorerie, à l'exception d'un montant de 14,8 millions d'euros au titre des dettes de location financement.

NOTE 6 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.1 — TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions d'euros)	2022	2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	114,8	67,6
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ	17,8	10,1
Garanties financières données	7,8	7,2
Autres	10,0	3,0
ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'ÉMETTEUR	97,1	57,5
Commandes d'immobilisations	57,4	26,2
Contrats de location	8,5	7,2
• à moins d'un an	2,1	2,4
• entre un et cinq ans	6,4	4,8
Contrats de sous-traitance	21,1	21,9
Autres	10,0	2,2

(en millions d'euros)	2022	2021
ENGAGEMENTS REÇUS	760,9	543,9
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ	726,9	520,2
Lignes de crédit reçues et non utilisées	726,9	520,2
ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'ÉMETTEUR	34,0	23,8
Garanties financières reçues	32,2	22,4
Autres	1,8	1,3

En novembre 2022, Bel a renouvelé pour la sixième année consécutive son accord avec l'Association des Producteurs de lait Bel Ouest (APBO) pour une durée de 15 mois. Il prévoit une revalorisation du prix du lait pour le quatrième trimestre 2022, et pour l'année 2023, sur la totalité des volumes collectés, soit 415 millions de litres.

Ce nouveau partenariat permet d'offrir aux producteurs laitiers de la visibilité sur les prix et les volumes, dans la durée, et ainsi de soutenir la viabilité économique des 700 exploitations laitières françaises et la poursuite du développement de pratiques agricoles plus durables.

L'accord garantit :

- un prix de référence annuel MonBBLait fixé à 471 euros/1000L (base 38/32, avec primes pour la mise aux pâturages des troupeaux et une alimentation animale sans OGM) ;

- un prix projeté 2023, toutes qualités moyennes comprises à 496 euros/1000L ;
- 100 % des 700 exploitations avec accès des vaches aux pâturages et nourries sans OGM (<0,9 %) ;
- 100 % des exploitations engagés dans la labellisation Bas Carbone depuis 2021 ;
- 100 % des exploitations engagées dans une démarche de réduction carbone, avec la réalisation de diagnostic CAP'2ER et la définition de plans d'actions spécifiques pour chaque ferme.

Dans le cadre de l'acquisition de la société All In Foods, le Groupe a reçu une promesse de vente réalisable à la demande de Bel au plus tard le 15 janvier 2025.

NOTE 7 | LITIGES

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès et litiges dans le cours normal de ses opérations. Les charges probables et quantifiables pouvant en découler ont fait l'objet de provisions. Il n'existe aucun litige connu de la

Direction et comportant des risques significatifs, susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires au 31 décembre 2022.

NOTE 8 | PARTIES LIÉES

8.1 — AVANTAGES AUX DIRIGEANTS

(en millions d'euros)	2022	2021
Rémunérations et avantages en nature	3,7	3,8
Rémunération des activités des administrateurs	0,8	0,7
TOTAL AVANTAGES À COURT TERME	4,5	4,5

La notion de dirigeants recouvre les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

8.2 — RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

(en millions d'euros)	2022	2021
Montant des transactions	7,3	7,4
Créances associées	0,0	0,2
Dettes et comptes courants associés	9,2	9,8
dont sociétés holding	6,7	7,3

Au 31 décembre 2022, le montant des transactions avec les parties liées comprend 7,2 millions d'euros de charges opérationnelles refacturées par les sociétés non consolidées du Groupe (Bel Proche et Moyen-Orient Beyrouth, Bel Middle East, etc.) à Bel.

Les dettes associées avec les parties liées concernent principalement des avances accordées à SOFICO par les sociétés holding membres du pacte d'actionnaires d'Unibel, entièrement contrôlées par le Groupe familial Fiévet-Bel.

Le Groupe n'a aucun engagement hors bilan significatif avec les parties liées.

NOTE 9 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 17 janvier 2023, le groupe Bel a effectué une offre de rachat partiel de ses obligations portant intérêt au taux fixe de 1,50 % d'un montant de 500 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2024, émises en 2017.

Le 25 janvier 2023, à la clôture de cette opération, le montant nominal accepté par Bel dans le cadre de l'Offre de Rachat s'élève à 198,2 millions d'euros. Les Obligations

rachetées seront annulées. Le montant nominal résiduel en circulation des Obligations s'élève à 301,8 millions d'euros.

Le Directoire d'Unibel du 15 mars 2023 a proposé la distribution d'un dividende de 10,50 euros par action, qui sera détaché le 22 mai et versé le 24 mai 2023, après approbation par l'Assemblée générale annuelle convoquée le 16 mai prochain.

NOTE 10 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Pays	2022		2021	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
PAR INTÉGRATION GLOBALE					
Unibel	France	Sté mère	99,61	Sté mère	99,08
Bel SA	France	94,47	95,47	91,31	89,23
Fromageries Bel Production France	France	100,00	95,47	100,00	89,23
Société de la Fromagerie Boursin	France	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromageries Picon	France	99,99	95,46	99,99	89,23
SAS FR	France	100,00	95,46	100,00	89,23
SICOPA ⁽¹⁾	France	0,00	0,00	100,00	89,23
Société des Produits Laitiers	France	100,00	95,47	100,00	89,23
SOFICO	France	100,00	95,47	100,00	89,23
SOPAIC	France	100,00	95,47	100,00	89,23
Newton Holding	France	100,00	95,47	85,83	78,54
MBMA Holding SAS	France	100,00	95,47	85,83	78,54
MBMA SAS	France	100,00	95,47	85,83	78,54
Mont Blanc SAS	France	100,00	95,47	85,83	78,54
Materne SAS	France	100,00	95,47	85,83	78,54
MOM Investissements	France	100,00	95,47	50,00	44,62
All In Foods S.A.R.L.	France	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel South Africa	Afrique du Sud	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromagerie Bel Algérie	Algérie	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Brands Deutschland	Allemagne	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Belgium	Belgique	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromageries Bel Canada	Canada	100,00	95,47	100,00	89,23
Materne Canada	Canada	100,00	95,47	85,83	78,54
Bei Lao Zi (Shanghai) Food trading co.	Chine	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Cheese Korea	Corée	100,00	95,47	100,00	89,23

(1) Le 1^{er} septembre 2022 une opération de *Transmission Universelle de Patrimoine* (TUP) de SICOPA dans Bel SA a été réalisée avec un effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2022.

Sociétés	Pays	2022		2021	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Fromageries Bel Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Egypt Distribution	Egypte	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Egypt Expansion For Cheese Production	Egypte	100,00	95,47	100,00	89,23
Grupo Fromageries Bel España	Espagne	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Brands USA	Etats-Unis	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel USA	Etats-Unis	100,00	95,47	100,00	89,23
Materne North America Corp.	Etats-Unis	100,00	95,47	85,83	78,54
Bel UK	Grande-Bretagne	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromageries Bel Hellas	Grèce	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel-Rouzaneh	Iran	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Italia Company S.r.l	Italie	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Japon	Japon	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Africa	Maroc	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromageries Bel Maroc	Maroc	67,99	64,91	67,99	60,67
Safilait	Maroc	0,00	0,00	100,00	80,66
S.I.E.P.F.	Maroc	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Nederland	Pays-Bas	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Polska	Pologne	100,00	95,47	100,00	89,23
Fromageries Bel Portugal	Portugal	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Sénégal	Sénégal	100,00	95,47	100,00	89,23
Syraren Bel Slovensko AS	Slovaquie	99,91	95,38	99,88	89,13
Bel Nordic A.B.	Suède	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Suisse	Suisse	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Syry Cesko	Tchéquie	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Karper Gida Sanayi	Turquie	100,00	95,47	100,00	89,23
Quesos Bel Mexico	Mexique	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel Vietnam	Vietnam	100,00	95,47	100,00	89,23
Bel India	Inde	100,00	95,47	0,00	0,00
Shandong Jun Jun Cheese Co., Ltd	Chine	70,00	66,83	0,00	0,00
Bel Arabie Saoudite	Arabie Saoudite	100,00	95,47	0,00	0,00
PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
Vegehub	France	44,44	44,27	44,44	44,03
Biomass Holding S.A.L.	Liban	35,80	35,66	35,80	35,47
Aybioo sp. z o.o.	Pologne	34,00	33,87	34,00	33,69
Gutzy	Etats-Unis	31,63	31,08	0,00	0,00
Britannia Dairy Private Limited	Inde	49,00	46,78	0,00	0,00

NOTE 11 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton				PwC			
	Montants		%		Montants		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
CERTIFICATION ET EXAMEN LIMITÉ SEMESTRIEL DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS								
Émetteur	57	49	6 %	11 %	51	54	6 %	26 %
Filiales intégrées globalement	878	318	89 %	74 %	741	138	80 %	67 %
SOUS-TOTAL	935	367	95 %	86 %	792	192	86 %	94 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES								
Émetteur	2	7	0 %	0 %	30	2	3 %	1 %
Filiales intégrées globalement	49	54	5 %	13 %	104	12	11 %	89 %
SOUS-TOTAL	51	60	5 %	14 %	134	13	14 %	6 %
TOTAL	986	428	100 %	100 %	926	205	100 %	100 %

Il s'agit des honoraires perçus par les Commissaires aux comptes de l'émetteur pour la certification des comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées.

Les services autres que la certification des comptes recouvrent principalement des attestations concernant les

covenants et les subventions ainsi que la mission d'organisme tiers indépendant portant sur la déclaration de performance extra-financière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale

UNIBEL

2, allée de Longchamp
92150 Suresnes

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UNIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

| Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

| Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble

et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(Note 4.1 « Écarts d'acquisition » et Note 4.2 « Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

| Description du risque

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition et les marques sont inscrits respectivement au bilan pour une valeur nette comptable de 869 millions d'euros et 493 millions d'euros, soit 33,4 % du total de l'actif.

Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les écarts d'acquisition de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par le Groupe et sur les marques qui ne sont pas amorties intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs ;
- les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces actifs.

Compte tenu de l'importance des écarts d'acquisition et des marques au bilan et de la sensibilité de ces évaluations aux hypothèses retenues par la direction, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des marques comme un point clé de notre audit.

| Notre réponse au risque

Pour un échantillon d'UGT et de marques, identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons réalisé les procédures suivantes :

1. nous avons pris connaissance du processus mis en place par la direction pour réaliser le test de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques, des méthodes de suivi et de détermination des principales hypothèses ;
2. nous avons apprécié les éléments composant la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) aux niveaux desquels les écarts d'acquisition ainsi que les marques sont suivis par le Groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;
3. nous avons vérifié la permanence des méthodes dans la mise en œuvre pratique des tests de dépréciation pour déterminer les valeurs ; nous avons apprécié l'existence d'indice de perte de valeur identifié par la direction et vérifié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
4. nous avons rapproché les prévisions de trésorerie avec les budgets (plan d'affaires) examinés par la direction ; nous

avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique des performances et les perspectives d'activité (notamment les perspectives futures de croissance) ;

5. nous avons apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le modèle mathématique de valorisation, le correct calcul et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
6. nous avons examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction à la lumière de nos propres calculs de sensibilité ;
7. nous avons vérifié que la note 4.1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur ces analyses.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité

du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société UNIBEL par votre Assemblée générale du 16 mai 2013 pour Grant Thornton et du 20 mai 2021 pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 2^e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

| Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

| Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet

Grant Thornton

Vincent Frambourt

5.5.2 | ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES DE RÉSULTAT

COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATIONS			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
• ventes			
• travaux			
• prestations des services			
• produits des activités annexes	4	2,7	5,9
Total production vendue		2,7	5,9
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (DONT L'EXPORTATION)		2,7	5,9
Production stockée			
• en-cours de production de biens			
• en-cours de production de services			
• produits			
TOTAL PRODUCTION STOCKÉE			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements)			
Transferts de charges	4	0,2	
Autres produits		0,1	
TOTAL (I)		3,1	5,9
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandise vendues dans l'exercice			
- achats de marchandises			
- variation des stocks de marchandises			
Total coût d'achat marchandises vendues			
Consommations de l'exercice en provenant des tiers			
• achat stockés d'approvisionnements			
• matières premières			
• autres approvisionnements			
• variation des stocks d'approvisionnements			
• achats de sous-traitance			
• achats non stockés de matières et fournitures			
• services extérieurs			
- personnel extérieur			
- loyers en crédit bail			
- autres		2,8	1,3
TOTAL CONSOMMATIONS EN PROVENANCE DES TIERS		2,8	1,3

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
Impôts, taxes et versements assimilés			
• sur rémunérations		0,2	0,3
• autres		0,5	
TOTAL IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS		0,7	0,3
Charges de personnel			
• salaires et traitements	6	6,4	4,3
• charges sociales		1,1	1,3
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		7,4	5,6
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• sur immobilisations : dotations aux amortissements			
• sur immobilisations : dotations aux provisions			
• sur actif circulant : dotations aux provisions			
• pour risques et charges : dotations aux provisions		0,2	
TOTAL DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,2	
Autres charges		0,6	0,4
TOTAL II		11,8	7,7
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(8,7)	(1,8)
QUOTES-PARTS DE RÉSULTATS D'OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
BÉNÉFICE OU PERTE TRANSFÉRÉE III			
PERTE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ IV			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	5	25,4	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'Actif immobilisé		0,3	0,3
Autres intérêts et produits assimilés		0,7	0,2
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		7,4	9,6
Différences positives de charges			
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		0,3	
TOTAL V		34,1	10,2
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et provisions		16,4	8,8
Intérêts et charges assimilées		2,3	1,0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		0,3	
TOTAL VI		19,0	9,8
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		15,1	0,4
3 - RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS) (I+II+III+IV+V+VI)		6,4	1,3

(en millions d'euros)	N° note en annexe	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		0,1	
Sur opérations en capital	7		
▪ produits des cessions d'éléments d'actif		9,1	8,5
• subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice			
• autres			
Total sur opérations en capital		9,2	8,5
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles			
TOTAL VII		9,2	8,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	7		
• Valeurs comptables éléments immobilisés et financiers cédés		9,0	8,3
• autres			
Total sur opérations en capital		9,0	8,3
Dotations aux amortissements et aux provisions			
• dotations aux provisions réglementées		0,4	
• dotations aux amortissements et autres provisions		0,5	
Total dotations amortissements et provisions		0,9	
TOTAL VIII		9,9	8,3
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(0,7)	0,2
Participations des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	8	(0,1)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	XI	46,4	24,7
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	XII	40,7	25,8
5 - RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE OU PERTE)		5,8	(1,1)

BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles		0,5	0,3	0,1	0,2
Immobilisations corporelles en cours					
Participations		323,0	13,1	310,0	149,4
Prêts		3,0	2,7	0,3	
Dépôts et cautions					
Créances diverses immobilisées NC					
Créances diverses immobilisées C					
Actions propres		6,6		6,6	5,5
Autres titres immobilisés		69,1	2,9	66,2	66,8
ACTIF IMMOBILISÉ		402,3	19,0	383,3	221,8
Stocks et en-cours	9				
Avances, acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation ^(a)		1,1		1,1	0,9
Créances diverses ^(a)	10	18,4		18,4	24,8
Valeurs mobilières de placement et autres titres	11				3,9
Disponibilités et instruments de trésorerie	12	0,2		0,2	2,9
Écart de conversion Actif					0,3
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT		19,8		19,8	32,7
TOTAL DE L'ACTIF		422,1	19,0	403,0	254,6

(a) Dont à plus d'un an.

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAL (DONT VERSÉ : 1 742 679)	13	1,7	1,7
Réserves			
• Réserve légale		0,2	0,2
• Réserves réglementées			
• Autres		7,0	7,0
Report à nouveau		178,3	200,2
Résultat de l'exercice		5,8	(1,1)
Provisions réglementées		0,6	0,2
CAPITAUX PROPRES	14	193,6	208,3
Provisions pour charges		0,7	0,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	0,7	0,3
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit ^(b)	12 & 16	184,9	20,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,2	2,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13,4	17,2
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)			
Autres dettes		10,2	5,9
DETTES ^(a)		208,7	46,0
TOTAL DU PASSIF		403,0	254,6
(a) Dont à plus d'un an.		198,3	37,6
Dont à moins d'un an.		10,4	8,4
(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.			

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice	268	NOTE 12	Valeurs mobilières de placement	274
NOTE 2	Événements postérieurs à la clôture	269	NOTE 13	Disponibilités	274
NOTE 3	Règles et méthodes comptables	269	NOTE 14	Capital social	271
NOTE 4	Présentation du compte de résultat	266	NOTE 15	Variation des capitaux propres	271
NOTE 5	Produits de participation	270	NOTE 16	Provisions pour risques et charges	275
NOTE 6	Rémunérations et effectifs	270	NOTE 17	Produits à recevoir et charges à payer	276
NOTE 7	Impôts sur les bénéfices	266	NOTE 18	Engagements financiers	276
NOTE 8	Actif immobilisé	268	NOTE 19	État des échéances des créances et des dettes	273
NOTE 9	Stocks et encours	274	NOTE 20	Éléments concernant les entreprises liées et les participations	274
NOTE 10	Créances d'exploitation	274			
NOTE 11	Créances diverses	274			

NOTE 1 | FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant sur la période.

NOTE 2 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 17 janvier 2023, la société BEL a réalisé une distribution de réserves de 42,9 millions d'euros à sa société mère Unibel. Le directoire du 15 mars 2023 a proposé la distribution d'un dividende de 10,50 euros par action, qui

sera détaché le 22 mai 2023 et versé le 24 mai 2023, après approbation par l'Assemblée générale annuelle convoquée le 16 mai prochain.

NOTE 3 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Unibel sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique :

- les Règlements du Comité de la Réglementation comptable n° 2014-03 du 5 juin 2014 traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- l'avis du Comité d'urgence n° 2005-J relatif aux modalités de l'option de comptabilisation en charge des droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes.
- En application de la méthode par composants (article 214-9 du PCG) chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire :

- administration et commerciales : 40 ans ;
- agencements immobiliers : 10 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 20 ans ;

- véhicules : 4 à 15 ans ;
- mobiliers et matériel de bureau : 4 à 15 ans.

En application du Bulletin Officiel des Impôts 4 A-13-05 (§ 111.), lorsque la durée normale d'utilisation du premier composant d'origine est supérieure à la durée d'usage de la structure, il est admis que ce composant puisse être amorti fiscalement sur la durée d'usage de la structure, et non sur sa durée normale d'utilisation.

Dans ce contexte, l'écart entre l'amortissement fiscal (toujours calculé selon les modalités admises par l'Administration fiscale : amortissements dégressifs pour les biens y ouvrant droit, amortissements exceptionnels, ...) et l'amortissement pour dépréciation est enregistré au poste amortissements dérogatoires dans les provisions réglementées.

Tous les éléments, amortissables ou non, sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle.

3.2 — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, sous déduction des provisions pour dépréciation jugées nécessaires ou prudentes.

La Société a opté pour l'intégration dans le prix d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions et frais liés à ces acquisitions conformément à l'avis 2007-C du CNC, lesquels font l'objet d'une déduction

fiscale sous la forme d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire se confirme être inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, le cours de bourse, la valeur actuelle nette déterminée à partir des rapports de gestion des fonds.

3.3 — CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Concernant les dettes des fournisseurs d'immobilisations, celles-ci correspondent aux engagements des titres immobilisés non encore appelés.

3.4 — VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat, hors frais accessoires, et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Le département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe, possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la Direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'audit.

NOTE 4 | PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est constitué en majorité de refacturations de management fees à BEL SA pour 2,7 millions d'euros. Ces refacturations sont relatives au

contrat de prestation de service du 14 Décembre 2001. Les transferts de charges d'un montant de 0,2 million d'euros sont relatifs à des frais liés au personnel.

NOTE 5 | PRODUITS DE PARTICIPATION

Les produits de participation courants proviennent du dividende versé par Bel SA lors de l'affectation du résultat de l'année 2022.

NOTE 6 | RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

Les jetons de présence alloués aux administrateurs sont d'un montant de 0,5 million d'euros.

Dans les charges de personnels nous trouvons principalement de la rémunération pour 1,9 million d'euros, des primes pour 1,8 million, un plan de retraite COMEX pour 0,4 million d'euros (montant provisionné au titre de l'exercice 2022).

(en millions d'euros)	2022	2021
Rémunérations allouées aux organes de direction	2,6	2,8
Rémunérations allouées aux organes de surveillance	0,5	0,4
PERSONNEL SALARIÉ : EFFECTIF MOYEN SALARIÉ	2022	2021
Employés		
Agents de maîtrise		
Cadres	9	6

NOTE 7 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Pour l'essentiel le résultat exceptionnel s'explique par :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dotations aux prov. des provisions réglementées	(0,4)	
Le résultat net sur les cessions d'éléments de l'actif immobilisé	0,1	0,2
Autres produits exceptionnels	0,1	
Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnelles	(0,5)	
TOTAL	(0,7)	0,2

NOTE 8 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ils s'analysent en :

(en millions d'euros)	Courant	Exceptionnel	2022
Résultat comptable avant Impôt et participation	6		6
Réintégrations	10		10
Déductions	(28)		(28)
Base imposable avant intégration fiscale	(13)		(13)
Impôts bruts sur la période			
Crédit d'impôts	(0,1)		(0,1)
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(0,1)		(0,1)

NOTE 9 | ACTIF IMMOBILISÉ

EXERCICE 2022

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en millions d'euros)	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,3			0,3
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	0,2			0,2
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,5			0,5
Immobilisations financières				
Participations	142,1	170,1		312,2
Autres titres de participation	12,5		1,7	10,8
Dépôts et cautions				
Actions propres	5,5	1,1		6,6
Prêts	2,4	0,6		3,0
Autres titres immobilisés	68,2	20,0	19,7	68,6
Créances diverses immobilisées	0,4	0,2		0,5
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	231,1	192	21,4	401,8
TOTAL VALEUR BRUTE	231,6	192	21,4	402,3

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en millions d'euros)	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements	0,2			0,2
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	0,1			0,1
TOTAL AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,3			0,3
Immobilisations financières				
Participations	2,9	2,1	1,1	3,9
Autres titres de participation	2,3	9,8	3,0	9,1
Prêts	2,4	0,3		2,7
Autres titres immobilisés	1,4	2,0	1,1	2,4
Créances diverses immobilisées	0,4	2,3	2,1	0,5
TOTAL DES PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9,5	16,5	7,3	18,7
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9,7	16,5	7,3	19,0
VALEUR NETTE	221,8			383,3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont classées parmi les catégories suivantes, (selon Code de commerce, PCG 82, avis CNC n° 30 du 13-2-1987 et Bull. COB n° 209, décembre 1987, p.4 s.) :

- Titres de participation.
- Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap).

- Les autres titres immobilisés.
- Les valeurs mobilières de placement.

EXERCICE 2022

Immobilisations financières : les variations principales de l'exercice proviennent de l'acquisition de 305 390 titres supplémentaires de BEL SA pour un montant de 168 millions d'euros.

NOTE 10 | CRÉANCES DIVERSES

Ce poste est constitué principalement du compte courant Bel SA, pour 18 millions d'euros.

NOTE 11 | VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est constitué d'actions de SICAV.
Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat hors frais accessoires et font l'objet d'une

provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.
Au 31 décembre 2022, le poste est à 0.

NOTE 12 | DISPONIBILITÉS

Ce poste est constitué des comptes bancaires débiteurs pour 0,1 million d'euros.

NOTE 13 | CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 2 323 572 actions de nominal 0,75 euro.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2022, 2 064 530 actions en bénéficient.

Conformément à l'article 225-210 du Code Commerce, la société Unibel dispose de réserves autres que la réserve légale au moins égales à la valeur des titres auto-détenus au 31 décembre 2022.

NOTE 14 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2020	234,6
Dividendes (AGM du 20/05/2021)	(25,6)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	
Résultat de l'exercice	(1,1)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	208,3
Dividendes (AGM du 12/05/2022)	(21,1)
Annulation des dividendes sur actions propres	0,3
Provisions réglementées	0,4
Résultat de l'exercice	5,8
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	193,7

En 2022, il n'y a pas eu de mouvement sur le capital social.

NOTE 15 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues sans objet	
Risques					
Charges	0,3	1,8	1,3		0,7
	0,3				0,7
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		0,2			
Financières		1	1,3		
Exceptionnelles		0,5			

NOTE 16 | EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

Au 31 décembre 2022 Unibel dispose de liquidités importantes avec un emprunt de 184 millions d'euros accordé le 21 octobre 2021 et maturité 2028.

Les intérêts courus non échus de l'emprunt sont de 0,9 million d'euros.

La société Unibel s'est engagée à travers son emprunt syndiqué de 184 millions d'euros à respecter un ratio de levier financier inférieur à 4,5 pendant toute la durée du financement. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner un cas d'exigibilité sur une partie significative de la dette. Au 31 décembre 2022, ce ratio s'élève à 2,84.

NOTE 17 | PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER**PRODUITS À RECEVOIR**

(en millions d'euros)	2022	2021
Créances d'exploitation	0,1	0,5
Créances diverses		
Disponibilités		
TOTAL	0,1	0,5

CHARGES À PAYER

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	1,7
Autres dettes	9,8	5,4
TOTAL	9,8	7,1

NOTE 18 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2022	2021
Engagements donnés		
Indemnités de départ à la retraite (cf. note 19.1 ci-dessous)	0,2	0,2
Caution bancaire Natixis/Fondation d'entreprise Bel		
Caution bancaire et autres garanties BNP PARIBAS/VEGEHUB	2,5	2,5
Couverture ligne de crédit	0,5	0,5
Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. note 19.2 ci-dessous)		
TOTAL	3,2	3,2
Engagements réciproques		
Locations immobilières		
Locations mobilières		
TOTAL		
Engagements reçus		
Garantie de paiement reçue (BIOMASS)	0,9	0,9
Ligne non encore utilisée CACIB	0,2	0,2
TOTAL	1,1	1,1

18.1 — ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 62 ans pour les cadres et progressivement 65 ans selon l'année de naissance,
 - 60 ans pour les techniciens et agents de maîtrise et progressivement 63 ans selon l'année de naissance,
 - 60 ans pour les autres catégories de personnels et progressivement 63 ans selon l'année de naissance ;

- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel ;
- taux d'actualisation et d'inflation :
 - 2022 : 3,6 % nominal dont inflation de 2,1 %,
 - 2021 : 1,1 % nominal dont inflation de 1,8 %.

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les « Engagements hors bilan » (cf. ci-dessus).

En revanche, les engagements au titre des médailles du travail sont intégralement provisionnés (sur la base d'une évaluation actuarielle) depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003, et sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02.

18.2 — PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

L'engagement donné correspond à la différence entre le montant de l'attribution tenant compte des taux de réalisation des objectifs et la provision constituée pour 0,2 million d'euros.

(en millions d'euros)	Plan 2022 B actions	Plan 2022 A actions	Plan 2020 cash	Plan 2020 actions	Total
Nombre d'actions attribuées à l'origine ^(a)	602	602	23	54	
Critères d'attribution : pourcentage provisionné	100	100	100	100	
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022	602	602	23	649	
Valeur de l'action en €	280,00	277,01	289,00	183,81	
Montant en charges en 2020					
Montant en charges en 2021					
Montant en charges en 2022		0,1	0,2	0,1	

(a) Autorisé par le Conseil d'administration.

NOTE 19 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Toutes les créances sont à échéance d'un an au plus.

19.1 – ÉCHÉANCES DES DETTES

Selon l'article 832-15, les dettes doivent être classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Montant brut	Échéance à 1 an et +	Échéance de 2 à 5 an	Échéance à + de 5 an
Dettes				
Emprunts auprès des établissements de crédit	184,9	31,5	122,7	30,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2		
Dettes fiscales et sociales	7,9	7,6	0,3	
Autres dettes d'exploitation	2,2	2,2		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13,4	13,4		
Autres dettes diverses	0,1	0,1		
TOTAL DETTES	208,7	55	123	30,7

NOTE 20 | ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS (EN EUROS)

Postes (en millions d'euros)	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la Société a un lien de participation 2022
Participations	301,7
Créances d'exploitation	0,5
Compte courant	18,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Produits de prestations de services	2,6
Produits de participation	25,4
Autres produits financiers	0,2

TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIÉES

CONVENTION DE TRÉSORERIE AVEC BEL SA

Au 31 décembre 2022 la société avait accordé une avance de trésorerie à Bel SA de 18 millions d'euros. Cette avance, rémunérée au taux de l'EONIA majoré de 100 points de

base a généré des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice 2022 de 0,3 million d'euros.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC BEL SA

Au titre de cette convention, un produit de 3 millions euros a été comptabilisé sur l'exercice.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	CA
				Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
Bel SA	7,9	1 320,7	94,47	301,7	299,8			759,4	25,4	1 284,0
Filiales (Entre 10 et 50 % du capital détenu par la Société)										
Biomass			35,8	2,3		2,4		n/a		1,4
Végéhub			44,44	4,4	4,4			(1,6)		5,1
Aybioo			34	1,4		0,1		(0,4)		0,9
Keep moving			22,11	2,2	2			(0,6)		3,6

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en million d'euros)

Nombre de titres		Valeur nette Valeur au bilan
PARTICIPATIONS		
4 988 946	FROMAGERIES BEL	301,7
1 969 641	KEEP MOVING INC	2
1 492 533	BARFRESH FOOD	1,9
1 000 000	Union Agriculture Group Corp.	
20 181	BIOMASS	
85	AYBIOO	
4 389 186	VEGEHUB	4,4
TOTAL PARTICIPATIONS		310,0
ACTIONS PROPRES		
32 302	Unibel (titres autodétenus)	6,6
TOTAL ACTIONS PROPRES		6,6
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS		
10 000 000	Health For Life	9,6
5 000	French Fodd Capital	3,1
3 495 495	Fenwick and west (Zipongo)	3,8
80 000	Mérieux	5,1
5 000 000	Coller International	4,1
4 900	FC Value Trail	4,9
1 500	FCPR Cap Horn	0,3
5 000 000	HFL II	4,8
4	Palladium	0,2
10 000	Lombard Odier	0,8
300	Lac D'argent	2,7
4 000	EURAZEO	4,1
4	AOPC	22,7
TOTAL AUTRES TITRES IMMOBILISÉS		66,3
TOTAL GÉNÉRAL		382,8

Note : les montants sont donnés avec effets de change.

**RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications (en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Nombre des actions ordinaires existantes	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Produits des activités courantes	11,5	16,2	27,2	35,7	48,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(15,8)	2,0	14,3	17,3	31,6
Impôts sur les bénéficiaires	(0,1)	(0,1)	(0,3)	0,2	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,8	(1,1)	14,3	17,3	31,6
Résultat distribué	24,4	21,1	25,6	17,4	20,9
3. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,86	(0,82)	6,28	7,23	7,91
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,51	(0,47)	6,17	7,43	13,62
Dividende attribué à chaque action	10,50 ^(a)	9,1	11,00	7,5	9
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	6	7	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	6,4	4,1	3,8	4,6	4,1
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1,1	1,3	1,3	1,9	1,4

(a) Cette distribution de dividende sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire. Le montant théorique, car les actions propres détenues par la Société n'ouvrent pas droit au dividende.
La somme correspondant au dividende non versé de ce fait est affectée aux "Report à nouveau".

TABLEAU RELATIF AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

Dettes échues à la clôture	Dettes à 31 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à plus de 60 jours	Total
43 673 €	9 771 €	2 051 €	3 611 €	59 106 €

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'Assemblée générale,

UNIBEL

Société anonyme

2, allée de Longchamp

92150 Suresnes

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

| Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

| Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

| Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre

connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

| Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

| Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

| Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société UNIBEL par votre Assemblée générale du 16 mai 2013 pour Grant Thornton et du 20 mai 2021 pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 2^e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

| Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet

Grant Thornton

Vincent Frambourt

5.5.3 | INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

IDENTITÉ DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les Commissaires aux comptes titulaires sont :

- **Société Grant Thornton**, représentée par Monsieur Vincent Frambourt

29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

La société Grant Thornton a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2013 en remplacement de la société Pierre-Henri Scacchi, démissionnaire ; son mandat a été renouvelé le 12 mai 2015. L'Assemblée générale du 20 mai 2021 a renouvelé son mandat pour une durée de six exercices, expirant en 2027 soit à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société Grant Thornton est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

- **Société PricewaterhouseCoopers**, représentée par Messieurs Xavier Belet et Xavier Leroux
63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine

La société PricewaterhouseCoopers a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale du 20 mai 2021 en remplacement de la société Deloitte et Associés ; pour une durée de six exercices, expirant en 2027, soit à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société PricewaterhouseCoopers est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cette information figure dans la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.6 | VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

5.6.1 | DÉCLARATION DE VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Se reporter aux Rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022, figurant respectivement aux paragraphes 5.5.1 et 5.5.2 du présent document d'enregistrement universel.

Pour les exercices précédents, il convient de se reporter aux rapports suivants qui sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 :

- les Rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que ces comptes eux-mêmes figurent dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2022 sous le numéro D. 22-0233 respectivement aux paragraphes 5.5.1 « États

financiers consolidés au 31 décembre 2020 » et 5.5.2 « États financiers de la Société au 31 décembre 2020 » ;

- les Rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que ces comptes eux-mêmes figurent dans le Document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2021 sous le numéro D. 21-0258 respectivement aux paragraphes 5.5.1 « États financiers consolidés au 31 décembre 2020 » et 5.5.2 « États financiers de la Société au 31 décembre 2020 ».

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site de la Société (www.groupe-bel.com).

5.6.2 | AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le montant des dépenses en matière de recherche et développement s'élève à 29,4 millions d'euros pour l'exercice 2022.

DANS LES COMPTES ANNUELS

En application des articles 223 quater et 39.4 du CGI, le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent à 40 869,82 euros.

ARTICLE D. 441-I : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	13					8
Montant total des factures concernées TTC	32 473	9 771	2 051	50	3 561	15 433
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,8 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,4 %
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			N/A			
Montant total des factures exclues TTC			N/A			
(C) Délais de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - art. L. 441.6 ou art. L. 443.1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30/40/50 jours fin de décade : délais contractuels					

ARTICLE D. 441-6 : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	11					2
Montant total des factures concernées TTC	- 1 224 313	0	0	0	5 460,00	5 460,00
% du montant total des achats TTC de l'exercice						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	27,7 %	0	0	0	0	0,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues			N/A			
Montant total des factures exclues TTC			N/A			
(C) Délais de paiement de référence utilisé [contractuel ou délai légal - article L. 441.6 ou article L. 443.1 du Code de commerce]						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de décade date de facture (France)					

5.6.3 | INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Ce paragraphe est sans objet.

5.7 | DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5.8 | INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

5.8.1 | INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES OU SEMESTRIELLES

Néant.

5.8.2 | INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

Aucune situation financière postérieure au 31 décembre 2022, n'ayant été publiée, ces paragraphes sont sans objet.

5.9 | POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

(en euros par action)	2018	2019	2020	2021	2022
Dividende net	9,00	7,50	11,00	9,10	10,50

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2023 de procéder au titre de l'exercice 2022 au paiement d'un dividende de 10,50 euros par action. Ce coupon sera détaché le 22 mai 2023 et payé le 24 mai 2023.

La politique de distribution de dividende dans le futur dépendra de la capacité de la Société à générer un résultat

bénéficiaire de sa situation financière, de sa stratégie de développement et de tout autre acteur que le Directoire jugera pertinent de prendre en compte. Unibel ne peut garantir ni le montant du dividende mis au paiement au titre d'un exercice donné, ni même la distribution d'un dividende.

5.10 | PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les informations relatives aux procédures judiciaires et d'arbitrage figurent au Chapitre 2 « Facteurs de risques et politiques d'assurance » du présent document d'enregistrement universel.

5.11 | CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les principaux changements de la situation financière intervenus au cours de l'exercice sont décrits au paragraphe 5.3.1 et dans la Note 4.15.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les principaux événements de l'exercice concernant la situation commerciale du Groupe sont décrits au Rapport intégré.